



RAPPORT ANNUEL

Exercice 2021

Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2022

GROUPE GÉVELOT

ADMINISTRATION	PAGE 2
SOCIÉTÉS DU GROUPE	PAGE 3
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	PAGE 4
PANORAMA DE L'EXERCICE 2021	PAGE 5

COMPTES 2021

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	PAGE 7
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021	PAGE 14
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	PAGE 47
COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2021	PAGE 49
- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	PAGE 65
RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	PAGE 69

Société Anonyme au capital de 26 932 500 euros
Siège social, Direction et Administration :
6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret
562 088 542 R.C.S. Nanterre – SIRET N° 562 088 542 00369
www.gevelot-sa.fr

Exercice 2021

ADMINISTRATION GÉVELOT S.A.

Conseil d'Administration

Président-Directeur Général	Mario MARTIGNONI
Administrateurs	Roselyne MARTIGNONI Armelle CAUMONT-CAIMI Charles BIENAIMÉ Pascal HUBERTY Jacques FAY

Direction

Directeur Général	Mario MARTIGNONI
Directeur Général Délégué	Philippe BARBELANE

Commissaires aux Comptes

Titulaires	PricewaterhouseCoopers Audit (PwC) représenté par Jean-Romain BARDOZ RSM PARIS représenté par Régine STEPHAN
------------	---

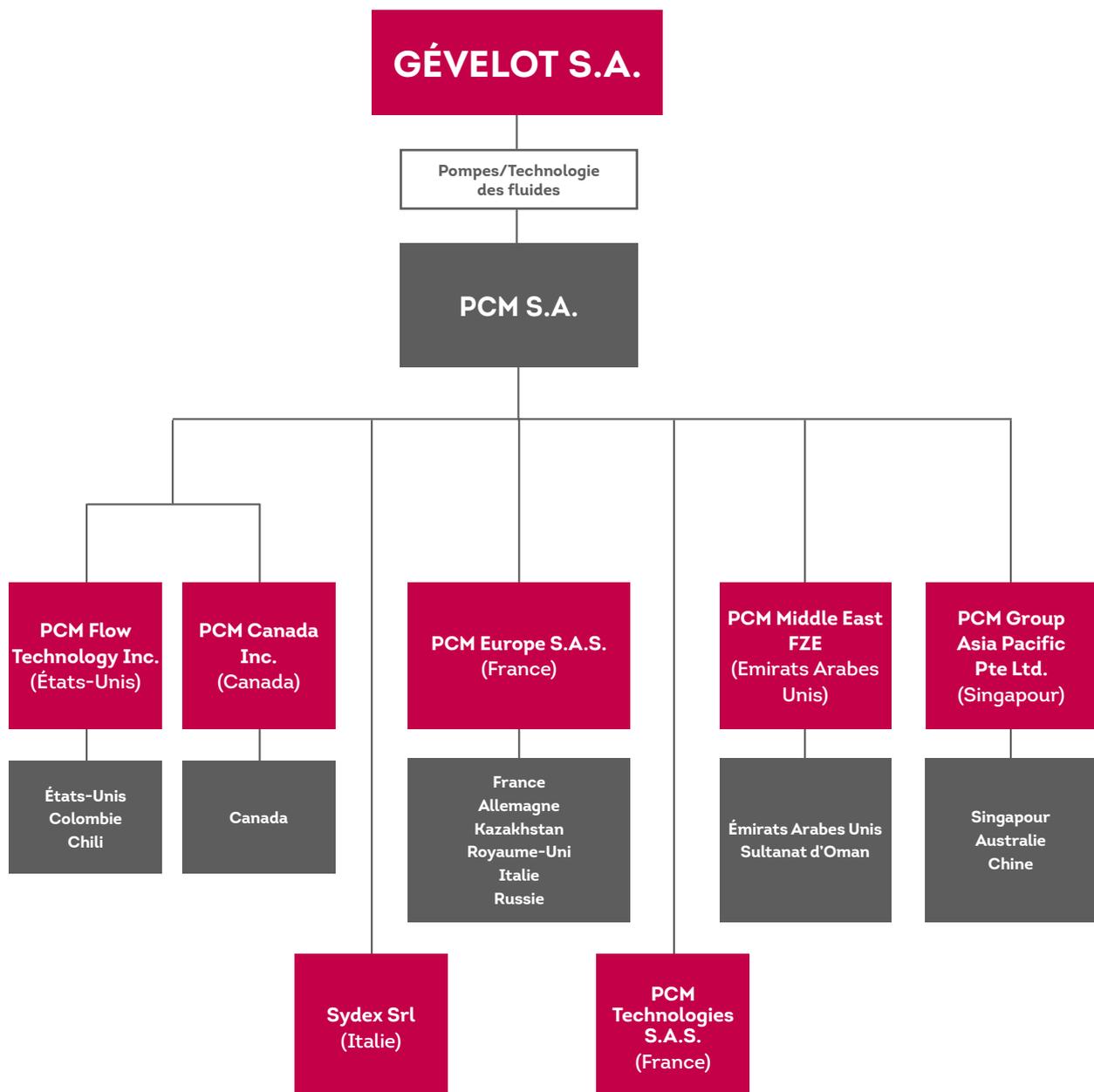
Listing Sponsor

Titulaire	Société de Bourse Gilbert Dupont représentée par Audrey NODIN
-----------	--

Dirigeants des Filiales

Secteur Pompes	
Président-Directeur Général	Mario MARTIGNONI
Directeur Général Délégué	Frédéric GARDE

SOCIÉTÉS DU GROUPE



ORDRE DU JOUR

de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2022

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2021,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels et Consolidés de cet exercice,
- Approbation des Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des Comptes Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des Conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de Commerce,
- Affectation des résultats de l'exercice 2021,
- Quitus aux Administrateurs,
- Administrateurs,
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions en vue d'annulation,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions,
- Modification de l'Objet de la Société (Article 2 des Statuts),
- Modification de l'Article 12 bis des Statuts concernant le Franchissement de seuil,
- Harmonisation des statuts avec les évolutions législatives.

PANORAMA DU GROUPE GÉVELOT

Chiffres clés annuels

(en milliers d'euros)

	2021	2020	Variation 2021/2020 en %	2019
Groupe				
Chiffre d'affaires hors taxes	101 267	89 529	⁽¹⁾ 13,1	103 730
<i>Part réalisée hors France</i>	78 594	68 136	15,3	80 429
EBITDA*	6 793	5 522	-	7 986
Résultat opérationnel courant	5 846	4 068	-	8 551
Produits et (Charges) opérationnels non courants ⁽²⁾	1 214	(731)	-	(145)
Résultat opérationnel	7 060	3 337	-	8 406
Résultat financier	949	(929)	-	2 145
Résultat courant avant impôts	8 009	2 408	-	10 551
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 607	1 205	-	8 937
Part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	370	229	-	283
Résultat net revenant à l'entreprise consolidante	7 237	976	-	8 654
Résultat net par action revenant à l'entreprise consolidante (en euros)	9,40	1,27	-	11,25
Marge brute d'autofinancement	12 146	15 954	-	13 937
Capitaux propres	207 355	197 406	5,0	199 225
Endettement / Capitaux propres (en %)	2,3	4,3	-	6,2
Effectifs	668	667	0,1	711

* EBITDA : excédent brut d'exploitation

⁽¹⁾ à périmètre et taux de change constants + 12,9%⁽²⁾ dont plus-value de cession du bâtiment à Houston⁽²⁾ dont valorisations d'actifs Canada1 126 - -
- (579) -

Gévelot S.A.

	2021	2020	Variation 2021/2020 en %	2019
Chiffre d'affaires hors taxes	792	773	2,5	798
Résultat d'exploitation	(960)	(874)	-	(706)
Résultat financier	2 394	1 738	-	3 107
Résultat courant avant impôts	1 434	864	66,0	2 401
Résultat exceptionnel	(19)	(43)	-	107
Résultat net	1 754	1 396	-	3 142
Marge brute d'autofinancement	1 846	1 475	-	3 093
Dividende net par action (en euros)	2,00	1,60	-	1,80
Effectifs	5	5	-	5

COMPTES 2021

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte d'une part, de l'activité de notre Société et de ses Filiales au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les Comptes Annuels ainsi que les Comptes Consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, et d'autre part vous communiquer les informations relatives au Gouvernement d'Entreprise dans notre Société (Articles L.225-37 al.6; L. 225-68 al.6 et L. 226-10-1 du Code de Commerce).

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce et aux effets de la transposition de la Directive Européenne sur le reporting extra-financier, nous publions une Déclaration de Performance extra-financière au titre de l'exercice 2021 dans un Rapport annexé au présent Rapport de Gestion assortie d'une vérification opérée par un Organisme Tiers Indépendant.

Activités et Résultats du Groupe

Le périmètre est constitué essentiellement du Secteur Pompes détenu au travers de sa filiale PCM SA, l'autre secteur concernant l'activité immobilière de la Holding.

Le Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2021 s'élève à 101,3 M€ contre 89,5 M€ en 2020, en progression de 13,1%.

À taux de change et périmètre constants, l'augmentation est de 12,9%.

L'exercice 2021 a été marqué par une croissance soutenue des activités Oil & Gas sur la zone Amérique, ainsi que par la reprise notable des activités Food & Industry sur le marché européen.

Le Chiffre d'affaires consolidé des autres activités s'élève à 0,2 M€, constant par rapport à 2020.

Commentaires détaillés sur les résultats consolidés

Le Résultat opérationnel courant consolidé 2021 du Groupe s'établit bénéficiaire à 5,8 M€ contre 4,1 M€ en 2020, en croissance de 1,7 M€.

La Contribution du Secteur Pompes, en augmentation, est positive de 6,6 M€ (positive de 4,8 M€ en 2020). Elle intègre comme l'an passé 5,4 M€ de redevances sur un contrat de licence dont l'échéance finale interviendra en juin 2024.

La croissance de l'activité explique cette performance, malgré tout impactée par la hausse des coûts de matières (acier et produits chimiques notamment) ainsi que par un allongement important de leurs délais d'approvisionnement. Cette hausse a néanmoins été limitée en 2021 grâce aux approvisionnements de sécurité réalisés antérieurement.

La contribution de l'activité immobilière de la Holding est négative de 0,8 M€.

Le Résultat opérationnel 2021 est bénéficiaire de 7,1 M€ contre 3,3 M€ positif en 2020, en hausse de 3,8 M€.

Il intègre 1,1 M€ de plus-value immobilière suite à la cession d'un bâtiment à Houston (États-Unis) et en 2020 avait été impacté négativement de 0,6 M€ de charges nettes sur les actifs canadiens.

Le Résultat financier consolidé 2021 est positif de 0,9 M€ contre négatif de 0,9 M€ l'année précédente, soit en progression de 1,8 M€, en raison de l'augmentation des

produits de trésorerie (0,9 M€) et d'effets de change nets positif en 2021 (0,3 M€) contre négatif en 2020 (1,2 M€).

En 2021, la charge nette d'impôts consolidée s'établit à 0,4 M€ contre 1,2 M€ en 2020.

Le Résultat net consolidé de l'exercice 2021 des entreprises intégrées est bénéficiaire de 7,6 M€ contre 1,2 M€ bénéficiaire en 2020, en augmentation de 6,4 M€.

La part du résultat revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle s'établit en 2021 positif de 0,4 M€ contre 0,2 M€ positif en 2020.

Au final, le Résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2021 est bénéficiaire à 7,2 M€ contre 1,0 M€ positif en 2020.

La Marge brute d'autofinancement, toujours positive, s'élève à 12,1 M€ contre 16,0 M€ en 2020. L'année 2020 avait été positivement impactée par 7,3 M€ de produits non courants liés aux acquisitions récentes réalisées au Canada.

La contribution des différents Secteurs d'activité aux résultats consolidés d'ensemble est développée dans l'Annexe des Comptes Consolidés (Note 18).

Investissements du Groupe

Les investissements 2021 majoritairement dans le Secteur Pompes se sont élevés à 12,7 M€ (dont 9,3 M€ d'investissements immobiliers) contre 2,4 M€ (dont 0,9 M€ incorporels) en 2020.

Aucune prise de participation n'a été réalisée au cours de l'exercice amenant le Groupe à détenir une participation significative, dans une société ayant son siège social sur le territoire français.

Emplois

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2021, hors personnels temporaires, s'établissent à 668 personnes, dont 343 hors de France, contre 667 personnes, dont 323 hors de France, fin décembre 2020.

Structure bilancielle consolidée

Le total du bilan consolidé à fin 2021 s'établit à 293,3 M€ contre 279,8 M€ à fin 2020, soit une augmentation de 13,5 M€.

L'Actif non courant à 46,7 M€ est en hausse de 5,4 M€. Cette variation nette est principalement due aux investissements immobiliers réalisés au Canada et États-Unis (9,3 M€), diminués de l'impact net de la cession d'un immeuble à Houston (États Unis) pour 3,2 M€, ainsi que des autres variations nettes négatives de l'exercice pour 0,7 M€.

L'Actif courant à 246,6 M€ est en hausse nette de 8,1 M€.

Cette variation nette est due à la variation des stocks pour +3,9 M€, à la hausse des créances clients (+10,8 M€), des autres débiteurs (+0,5 M€) et de la trésorerie (+15,6 M€), diminués des dépôts bancaires à plus de trois mois (-22,7 M€).

La trésorerie globale est en baisse de 7,1 M€.

Les Capitaux Propres à 207,4 M€ sont en progression de 9,9 M€, correspondant à : +7,6 M€ de résultat consolidé 2021, +3,7 M€ d'écarts de conversion, +0,2 M€ de divers et -1,6 M€ de dividendes.

Les Provisions pour risques et charges, à 3,3 M€, sont en baisse nette de 0,2 M€ suite notamment à une reprise nette

des provisions pour retraite (-0,2 M€). Ces dernières ont été retraitées suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Les Dettes à 82,7 M€ augmentent de 3,8 M€ du fait de la hausse des dettes d'exploitation (+ 7,3 M€, dont passifs sur contrats (+1,0 M€) et fournisseurs (+6,3 M€)) et passifs d'impôts différés (+0,3 M€), compensée par la diminution des dettes financières (-3,7 M€ dont notamment -1,8 M€ liés à l'application de la norme IFRS 16 et -1,9 M€ de variation nette des emprunts) et dettes sur fournisseurs d'immobilisations (-0,1 M€).

Structure financière consolidée

La Structure financière nette consolidée (actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite des emprunts auprès des Etablissements de crédit et des dettes financières diverses), est toujours positive et s'établit à 142,6 M€, en diminution de 3,4 M€ par rapport à l'exercice 2020, du fait de la baisse des actifs financiers courants pour 22,7 M€ (variation des dépôts bancaires à plus de trois mois) et de la diminution de l'endettement financier pour 3,7 M€, compensée par la hausse de la trésorerie nette pour 15,6 M€.

Au total, l'Actif courant s'élève à 246,6 M€ couvrant largement l'ensemble des dettes envers les tiers à moins d'un an, d'un montant de 77,6 M€.

En synthèse, le ratio « Endettement/Capitaux Propres » s'établit à 2,3% contre 4,3% à fin 2020.

Le ratio « Endettement / Chiffre d'affaires » s'élève à 4,7% contre 9,4% à fin 2020.

Le coût financier total de l'endettement s'élève à fin 2021 à 187 K€ (0,2% du chiffre d'affaires) contre 271 K€ à fin 2020 (0,3% du chiffre d'Affaires).

Activité de la Société-Mère

Le Chiffre d'affaires de Gévelot S.A., Société-Mère, est de 792 K€ en 2021 contre 773 K€ en 2020.

Les loyers à 267 K€ sont en progression de 37 K€ sur l'année passée, année qui avait déjà constaté une hausse des produits locatifs sur un étage du 6, Boulevard Bineau à Levallois Perret.

Ils correspondent à des locations de surfaces de bureaux de Levallois-Perret mis à disposition d'une filiale et de sociétés tierces.

Les prestations facturées, à 525 K€, sont en retrait de 18 K€.

Les autres Produits et divers sont stables, à 85 K€.

Au global, les Produits d'exploitation s'établissent à 877 K€ contre 855 K€, en hausse de 22 K€.

Les Charges d'exploitation à 1 837 K€ contre 1 729 K€ en 2020 sont en hausse de 108 K€.

Les Achats et charges externes à 732 K€ sont en progression de 122 K€, du fait de la hausse des charges liées à l'activité de Holding (honoraires et commissions).

Les impôts et taxes à 112 K€ sont en léger retrait.

Les charges de personnel à 872 K€ sont stables.

Les dotations aux amortissements sont stables à 54 K€.

Les autres charges à 67 K€ sont inchangées.

Le Résultat d'exploitation de l'exercice s'établit négatif à 960 K€ contre 874 K€ également négatif en 2020.

Le Résultat financier est toujours positif et s'élève à 2 394 K€ contre 1 738 K€ en 2020.

Il est principalement constitué en 2021 d'un dividende de 1 502 K€ reçu de PCM SA (inchangé par rapport à 2020), de produits nets de change de 151 K€ (contre une charge nette de 249 K€ en 2020) et de Produits financiers pour 760 K€ (485 K€ en 2020).

Le Résultat courant avant impôt ressort bénéficiaire de 1 434 K€ contre 864 K€ bénéficiaire en 2020.

Le Résultat exceptionnel est négatif de 19 K€ contre 43 K€ négatif en 2020.

En l'absence d'impôt propre, et après 339 K€ d'économie d'impôt liée au régime d'intégration fiscale, **le Bénéfice net social de Gévelot S.A. s'établit en 2021 à 1 754 K€ contre 1 396 K€ positif en 2020.**

Activité de la Filiale (PCM SA)

Les principales informations concernant PCM SA présentées ci-après sont extraites des Comptes Annuels établis selon les règles locales.

Données financières (en millions d'euros)

Filiale	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
PCM SA	1,1	-0,7	8,4	- 0,1

Filiale	Résultat net	CAF	Invest. Industriels	Invest. Financiers
PCM SA	7,6	7,9	0,1	-

Effectifs au 31 décembre 2021

Filiale (personnel temporaire exclu)	Total
PCM SA	3

Activités du groupe en matière de recherche et de développement

Pour l'ensemble du Groupe, les dépenses de Recherche et de Développement concernant le Secteur Pompes se sont élevées en 2021 à 1,4% du chiffre d'Affaires, dont 1,4 M€ sont éligibles aux Crédits d'Impôts Recherche et ont généré des crédits d'impôts à hauteur de 0,4 M€.

L'année 2021 a été riche en activités de Recherche et Développement avec la mise au catalogue de nouvelles gammes de pompes péristaltiques nommées DX, les gammes avec vis de gavage pour l'Industrie, de nouveaux paliers ainsi que l'étoffement de la gamme Vulcain pour l'activité Oil & Gas. Enfin, nos équipes R&D ont pu signer plusieurs contrats de partenariat avec certains clients grâce auxquels nous espérons de futures collaborations.

Perspectives du Groupe pour 2022

Société-Mère

Le Chiffre d'affaires de Gévelot SA sera à nouveau constitué de produits locatifs et de prestations de service.

En termes de produits financiers, un dividende stable devrait être perçu de notre filiale sur 2022.

Nos ressources, à savoir loyers et prestations de services, devraient être stables ainsi que le résultat d'exploitation.

De plus, notre résultat financier devrait rester bénéficiaire et au final le résultat net bénéficiaire de la société Holding devrait être stable.

L'étude d'opportunités de rachat de nouvelles surfaces immobilières en Île de France se poursuit.

Secteur Pompes

Les perspectives positives de croissance sur tous les marchés, notamment ceux de l'Oil & Gas, que confirmerait la tendance affirmée d'un cours élevé du brut, doivent cependant être nuancées.

En effet, les risques liés aux crises géopolitiques existantes ou à venir, ainsi que les tensions importantes sur la disponibilité et le coût des matières premières encouragent à une certaine prudence à moyen terme.

Dans ce contexte à tous égards extrêmement tendu et incertain, les priorités restent la satisfaction des besoins des clients ainsi que la rationalisation des coûts et des organisations sur tous les marchés où le Groupe est présent.

Gestion des Risques

Dans le cadre de la description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté, les points suivants peuvent être retenus.

Risques Généraux

1. Risques Marché

L'activité spécifique des Pompes Pétrole est particulièrement corrélée au niveau des prix du baril de pétrole (Brent Crude, WTI Crude), où les producteurs maintiennent ou augmentent généralement leur production lorsque les prix du pétrole sont supérieurs à leur coût marginal. Depuis courant 2021, une trajectoire de reprise coïncidant avec une forte augmentation de la demande et des cours du brut est observée. Le niveau d'activité des Pompes Pétrole se développera si les activations de nouveaux puits se confirment.

Les performances commerciales dans les autres domaines du Secteur Pompes (marché Food et marché Industry) sont généralement liées à l'activité économique, en France comme à l'Étranger.

2. Risques Pays

Le Groupe est exposé aux risques Pays pour une partie de son activité, principalement dans le domaine du Secteur Parapétrolier, du fait, notamment, de sa présence dans des zones à risques géopolitiques importants (Moyen Orient, Afrique, Amérique Latine).

Risques Financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers. Ces risques sont liés aux activités industrielles et commerciales du Groupe, à ses besoins de financement ainsi qu'à sa politique d'investissement notamment à l'international. Il s'agit principalement de risques de variations de taux de change et de taux d'intérêt.

1. Risques financiers liés aux activités industrielles et commerciales

- Risques de change opérationnels

Le Groupe Gévelot est exposé dans ses activités industrielles et commerciales aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies du fait de la localisation de son principal site de production en zone Euro et de ses zones de vente localisées dans le monde entier

et impliquant des facturations en devises étrangères, principalement en Dollars américains ou canadiens.

La gestion du risque de change de l'activité des Pompes et Technologie des Fluides est basée sur un principe de facturation en Euros des entités de production du Groupe aux entités de commercialisation. Ces facturations inter-sociétés font l'objet d'une couverture de change à terme de leur règlement si les montants sont significatifs.

Le même principe est appliqué aux ventes hors Groupe pour la facturation en devises aux Clients. Des couvertures à terme sont mises en place dès la matérialisation d'une opération significative de vente en devises.

Le Groupe n'effectue pas d'opération de couverture de change ferme sur ses ventes futures ; la marge opérationnelle est donc sujette dans le futur à des variations en fonction de l'évolution des taux de change.

- Risques de change : Trésorerie, équivalents de Trésorerie

L'évolution des parités des devises Nord-Américaines a fait l'objet d'un suivi particulier et de placements à capital garanti sur des établissements bancaires de premier ordre.

- Risques de variation de prix

Le Groupe est sensible aux variations des cours de ses matières premières et des coûts logistique. Une hausse de ces cours, acier et produits chimiques notamment, a été constatée au cours de l'exercice 2021 et pourrait impacter de manière significative la marge opérationnelle en 2022. Le Groupe, afin de tenter de limiter l'impact, poursuit le développement de la multiplicité de ses sources d'approvisionnement, y compris à l'international.

- Risques de crédit

Le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements des biens et services qu'il délivre à ses Clients.

Les Clients européens ne présentent pas de risques individuels significatifs et font généralement l'objet d'une fonction de recouvrement dédiée. Les grands Clients Export positionnés dans des zones à risques géopolitiques majeurs font l'objet d'un suivi spécifique.

- Risques climatiques

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement, le Groupe a engagé une démarche volontaire en matière de RSE.

Notamment il s'est engagé à réduire l'impact environnemental de ses activités en optimisant par exemple la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco responsables tout en veillant à appliquer la réglementation.

À ce stade, le Groupe n'a identifié aucun impact tant sur la valorisation de ses actifs que sur le développement futur de ses activités.

2. Risques financiers liés aux opérations de financement

Le Groupe procède essentiellement par auto-financement pour ses activités industrielles et commerciales, particulièrement du fait de sa solide structure financière et ne fait appel au secteur bancaire qu'à titre marginal pour ses investissements internationaux.

- Risques de variation de taux

Lorsque cela s'avère nécessaire, le Groupe met en place des outils de couverture de variation des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variables d'échéance longue et de montant important. Pour cela, la Direction Financière du Groupe analyse le portefeuille et suggère aux Filiales les outils

appropriés (Swap de taux) pour limiter les risques futurs dans des limites de coûts appropriés et maîtrisés.

3. Risques financiers liés aux opérations d'investissements réalisées à l'étranger

- Risques pays

Le Groupe détient des actifs dans des pays où la stabilité politique et économique n'est pas assurée ; ces actifs ne représentent toutefois qu'une part non significative des actifs de l'ensemble du Groupe. Une assurance spécifique couvrant les investissements présents dans des pays a été mise en place au cas par cas.

- Risques de change

Le Groupe détient des investissements à l'étranger, et hors de la zone Euro, dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion des devises. Ces actifs nets situés aux USA, au Canada, au Proche et Moyen-Orient, et en Russie, ne font pas aujourd'hui l'objet de couverture particulière.

4. Risques financiers liés à la gestion de la trésorerie

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe est essentiellement constitué de placements monétaires. Le Groupe possède quelques valeurs mobilières de placement (10,4 % de la trésorerie) basées sur des indices et dont le capital n'est pas garanti, mais avec des barrières de protection. Les taux de rémunération sont voisins de ceux du marché.

Informations sur les délais de paiement

(Factures reçues et émises non réglées)

Conformément à l'article D441-6 du Code de Commerce, nous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition des dettes fournisseurs et des créances clients dont le terme est à échéance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Code de Commerce - Article Article D.441-6, I. - 1°)						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1) & plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					12
Montant total des factures concernées TTC		6 K€	0 K€			7 K€
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,75%	0,03%			0,78%
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10, I et L.441-11 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels conformes aux Conditions Générales d'Achat					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Code de Commerce - Article D.441-6, I. - 2°)						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1) & plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées TTC						
% du montant total des achats TTC de l'exercice						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10, I et L.441-11 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels conformes aux Conditions Générales de Ventes					

Affectation des résultats

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale l'affectation des résultats suivante :

Bénéfice de l'exercice de1 754 082,85 €
 Report à nouveau antérieur de16 558 398,82 €
 Total à répartir18 312 481,67 €
 . Dividende : - 2 308 500,00 €
 . Solde du Report à nouveau
 après affectation :16 003 981,67 €

Le dividende global s'élève donc à 3 € par action pour 769 500 actions soit 2 308 500,00 € et sera mis en distribution à partir du 20 juin 2022.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts.

Cet abattement n'est applicable qu'en cas d'option expresse, irrévocable et globale pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu lors du dépôt de la déclaration annuelle des revenus du bénéficiaire. A défaut d'une telle option, le dividende à distribuer à ces personnes physiques domiciliées fiscalement en France entre dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sans application de cet abattement de 40 %.

Avant la mise en paiement, le dividende est soumis aux prélèvements sociaux et, sauf dispense dûment formulée par le contribuable, au prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu.

Il est rappelé qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours des trois derniers exercices, ces dividendes étant intégralement éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'Article 158.3.2° du Code Général des Impôts :

Exercice	Net	Nombre d'actions	
		servies	globales
2018	1,80	769 500	769 500
2019	1,60	769 500	769 500
2020	2,00	769 500	769 500

Bourse

Pendant l'année 2021, le cours de l'action, sur Euronext Growth Paris a évolué comme suit :

Euros

Cours à fin 2020	163,00
Cours le plus bas	160,00
Cours le plus haut	206,00
Cours à fin 2021	163,00
Nombre de titres échangés en 2021	51 453
Nombre de titres échangés en 2020	38 547

Au 31 mars 2022, le cours de l'action était de 192 € avec un volume d'échange constaté depuis le début de l'année de 11 096 titres.

Actionariat

Au 31 décembre 2021, la Société Gévelot est contrôlée à hauteur de plus des deux tiers du capital à travers principalement :

- la Société Sopofam SA, plus du tiers,
- la Société Rosclodan SA, plus du vingtième,

En date du 25 janvier 2021, un engagement collectif de conservation d'une durée de deux ans a été souscrit par un groupe d'actionnaires portant sur 59,18 % des actions Gévelot.

Monsieur Mario Martignoni a informé la société le 1er avril 2021 avoir franchi à la hausse, dans le cadre de sa détention directe et indirecte par l'intermédiaire de la Société Sopofam SA qu'il contrôle, le seuil de détention de 50 % des droits de vote en AGE (50,42 %), le taux étant de 49,28 % en AGO.

Ce franchissement de seuil a fait l'objet d'une décision de dérogation par l'AMF en date du 3 mars 2021 à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire visant les actions de Gévelot.

Aucune des Sociétés contrôlées par Gévelot ne détient d'action de cette Société.

À notre connaissance, le Capital de la Société ne fait l'objet d'aucune détention par le Personnel du Groupe, quels qu'en soient le cadre et l'origine.

Projets de modifications concernant le Capital Social

Autorisation à l'effet de pouvoir mettre en place un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation

Afin de permettre au Conseil d'Administration de pouvoir éventuellement mettre place un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation, deux Résolutions, une à caractère ordinaire (septième) et une à caractère extraordinaire (huitième), seront proposées à la prochaine Assemblée Générale Mixte.

Autorisation à l'effet de pouvoir mettre en place un Programme de rachat d'actions en vue de leur annulation

Il sera proposé une Résolution à caractère ordinaire ayant pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée maximum de 18 mois, à faire acheter par la Société un nombre d'Actions représentant au maximum 2,5 % de son Capital arrêté à la date de la présente Assemblée, ce qui correspond à 19 230 Actions, pour un montant maximal de 4 M€.

Autorisation à l'effet d'annuler les actions, le cas échéant, acquises par la Société

Il sera proposé une Résolution à caractère extraordinaire ayant pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler les Actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de la reconduction du Programme de Rachat d'Actions, dans la limite de 10 % du Capital par période de 24 mois, en une ou plusieurs fois.

Cette autorisation est subordonnée à l'approbation du nouveau programme de rachat d'Actions.

Le Conseil d'Administration informera les Actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle de toutes les opérations réalisées en cas d'approbation des présentes Résolutions.

Projet de modifications statutaires

Afin d'actualiser les Statuts quant à leur objet social, de revoir la rédaction de l'article 12 bis Franchissement de seuils et enfin de mettre en conformité les statuts suite aux dernières évolutions législatives et réglementaires, trois résolutions à caractères extraordinaires seront proposées à la prochaine Assemblée Mixte (neuvième à onzième).

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Groupe surveille de près la situation en Russie et en Ukraine. La sécurité de nos collaborateurs et de leurs familles est comme toujours notre priorité.

Le Groupe est un acteur mondial qui opère dans de nombreux pays, dont la Russie. Il dispose cependant d'une situation financière solide et son exposition locale est actuellement limitée.

Le Groupe est donc confiant dans sa capacité à limiter les effets de cette crise sur le moyen et long terme.

Holding

Gévelot SA poursuivra son offre locative sur son bien immobilier de Levallois Perret.

Secteur Pompes

À fin mars 2022, la tendance encourageante constatée depuis 2021 sur les différentes activités du Secteur Pompes, notamment Oil&Gas, se confirme. Les perspectives restent cependant incertaines dans le contexte particulier de la crise russo-ukrainienne.

Les mesures prises afin d'optimiser l'organisation et l'efficacité du Secteur et de ses coûts seront étendues, dans la recherche constante de son engagement auprès de ses clients.

La stratégie de croissance externe sera poursuivie, notamment à l'international.

Gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Depuis le choix du mode moniste par le Conseil d'Administration d'octobre 2002, le Président du Conseil d'Administration assume également la Direction Générale.

Un Directeur Général Délégué a été désigné par le Conseil d'Administration sur proposition du Président-Directeur Général depuis lors.

Fonctionnement des Organes Sociaux

Le Conseil d'Administration comprend six membres dont deux femmes et quatre hommes.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois en 2021.

Administrateurs et Mandataires Sociaux

Il sera soumis à cette Assemblée Générale, le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Armelle CAUMONT-CAIMI.

Liste des mandats et fonctions exercés

En application des dispositions de l'Article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des fonctions exercées par chacun des Mandataires Sociaux de la Société Gévelot au cours de l'exercice écoulé.

Monsieur Mario MARTIGNONI, Président Directeur Général et Administrateur,

exerce au sein du Groupe les fonctions suivantes :

- Président-Directeur Général et Administrateur de PCM SA
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PCM Group Italia Srl (Italie)
- Administrateur de PCM Kazakhstan LLP (Kazakhstan)
- Administrateur de PCM Muscat LLC (Oman)
- Administrateur de PCM Middle East FZE (E.A.U.)
- Président de PCM Flow Technology Inc. (Etats Unis)
- Administrateur de PCM Group Asia Pacific Pte. Ltd. (Singapour)
- Administrateur de PCM Artificial Lift Solutions Inc. (Canada)
- Administrateur de PCM Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de Cougar Machine Ltd (Canada)
- Administrateur de Cougar Wellhead Services Inc (Canada)
- Administrateur de PCM Trading Shanghai Co. Ltd (Chine)
- Administrateur de PCM Suzhou Co. Ltd. (Chine)
- Administrateur de Sydex Srl (Italie)

Fonctions hors Groupe :

- Président-Directeur Général de Sopofam SA
- Administrateur Unique de Martignoni 1518 Srl (Italie)

Monsieur Philippe BARBELANE, Directeur Général Délégué,

exerce au sein du Groupe les fonctions suivantes :

- Administrateur de PCM SA

Fonctions hors Groupe : néant

Madame Roselyne MARTIGNONI, Administrateur,

exerce au sein du Groupe les fonctions suivantes :

- Administrateur de PCM SA

Fonctions hors Groupe :

- Administrateur de Sopofam SA
- Administrateur de Rosclodan SA

Monsieur Charles BIENAIMÉ, Administrateur,

n'exerce pas d'autre fonction au sein du Groupe

Fonctions hors Groupe :

- Membre du Directoire de la Financière Meeschaert
- Président - Directeur Général de Rosclodan SA
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société Boisdormant SA

Monsieur Jacques FAY, Administrateur,

exerce au sein du Groupe les fonctions suivantes :

- Administrateur de PCM SA

Fonctions hors Groupe : néant

Monsieur Pascal HUBERTY, Administrateur,

n'exerce pas d'autre fonction au sein du Groupe

Fonctions hors Groupe :

- Business Development Manager Division Groupe Coveris
- Gérant de la SCI Les Blés

Madame Armelle CAUMONT-CAIMI, Administrateur,

exerce au sein du Groupe les fonctions suivantes :

- Administrateur de PCM SA

Fonctions hors Groupe : néant

Conventions conclues avec les mandataires sociaux

(Art. L.225-37-4, 2° du Code de Commerce)

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et d'autre part une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3 (dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieurs à 40 % et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne) (sauf s'il s'agit de conventions courantes et conclues à des conditions normales).

Délégations en cours de validité pour les augmentations de capital

Néant.

Autres Délégations en cours de validité

Néant.

Autres informations juridiques et fiscales

Charges non déductibles

(articles 39-4 et 223 quater du CGI)

Pour Gévelot S.A., les réintégrations de dépenses somptuaires dans le résultat fiscal au cours de l'exercice 2021 se sont élevées à 23 528 € contre 22 939 € en 2020. Aucun impôt n'a été supporté en raison du déficit fiscal reportable.

Le dépôt de ce Rapport au Greffe du Tribunal de Commerce sera effectué conformément à la Loi.

Le Conseil d'Administration

Comptes Consolidés au 31 décembre 2021

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Référentiel IFRS)

ACTIF

(en milliers d'euros)		Montant net au 31.12.2021	Montant net au 31.12.2020
Ecart d'acquisition	Note 4	1 821	1 759
Immobilisations incorporelles	Note 4	1 728	1 977
Immobilisations corporelles	Note 4	36 294	29 531
Droits d'utilisation	Note 4	5 745	7 191
Actifs financiers non courants	Note 5	406	385
Actif d'impôt différé	Note 14	594	333
Participations dans des entreprises associées		94	91
TOTAL ACTIF NON COURANT (I)		46 682	41 267
Stocks et en-cours	Note 6	36 552	32 608
Créances clients et comptes rattachés	Note 7	59 119	48 285
Autres débiteurs	Note 8	2 854	2 428
Créance d'impôt exigible	Note 14	740	747
Actifs financiers courants	Note 5	36 027	58 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	111 348	95 727
TOTAL ACTIF COURANT (II)		246 640	238 495
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		293 322	279 762

PASSIF

(en milliers d'euros)		Montant net au 31.12.2021	Montant net au 31.12.2020
Capitaux propres attribuables à la société consolidante		204 875	195 225
Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle		2 480	2 181
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CAPITAUX PROPRES (I)		207 355	197 406
Provisions non courantes	Note 11	2 652	2 936
Passifs financiers non courants	Note 13	524	627
Obligations locatives non courantes	Note 13	2 544	3 837
Passif d'impôt différé	Note 14	2 020	1 741
TOTAL PASSIF NON COURANT (II)		7 740	9 141
Dettes fournisseurs d'exploitation		14 699	8 364
Dettes fournisseurs d'immobilisations		55	159
Provisions courantes	Note 11	641	530
Passifs sur contrats	Note 15	52 142	51 119
Autres créditeurs	Note 10	8 706	8 830
Passif d'impôt exigible	Note 14	310	264
Passifs financiers courants	Note 13	127	1 911
Obligations locatives courantes	Note 13	1 547	2 038
TOTAL PASSIF COURANT (III)		78 227	73 215
TOTAL DETTES (II+III)		85 967	82 356
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		293 322	279 762

Les notes n° 1 à 27 font partie intégrante des états financiers consolidés.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Référentiel IFRS)

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)		Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	<i>Note 18</i>	101 267	89 529
Autres produits de l'activité courante		6 077	6 199
Produits de l'activité courante	<i>Note 15</i>	107 344	95 728
Charges opérationnelles courantes	<i>Note 16</i>	(101 498)	(91 660)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	<i>Note 18</i>	5 846	4 068
Autres produits opérationnels	<i>Note 18</i>	5 895	7 655
Autres charges opérationnelles	<i>Note 18</i>	(4 681)	(8 386)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	<i>Note 18</i>	7 060	3 337
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		943	666
Coût de l'endettement financier brut		(187)	(271)
Coût de l'endettement financier net		756	395
Autres produits financiers		1 963	4 069
Autres charges financières		(1 770)	(5 393)
RÉSULTAT FINANCIER	<i>Note 17</i>	949	(929)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	<i>Note 18</i>	8 009	2 408
(Charge) / produit d'impôt	<i>Note 14</i>	(412)	(1 221)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		7 597	1 187
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		10	18
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	<i>Note 18</i>	7 607	1 205
PART REVENANT AUX INTÉRÊTS NE CONFÉRANT PAS LE CONTRÔLE		370	229
RÉSULTAT REVENANT À L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		7 237	976
RÉSULTAT PAR ACTION		9,40 €	1,27 €

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe ou détenues comme actions propres. Il n'y a pas d'actions potentielles dilutives.

Le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat par action est de 769 500 pour l'exercice 2021 et l'exercice 2020 (cf. Note 3 - Capital social).

Les notes n° 1 à 27 font partie intégrante des états financiers consolidés.

RÉSULTAT GLOBAL ET CAPITAUX PROPRES

Résultat global 2021

(en milliers d'euros)			Exercice 2021	Exercice 2020	
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ			7 607	1 205	
Autres éléments de résultat des activités poursuivies :					
	Montant brut	Impôt produit /(charge)			
A) Eléments recyclables					
	. Ecart de conversion	3 686	-	3 686	(2 052)
B) Eléments non recyclables					
	. Gains / (Pertes) actuariel(le)s	356	(90)	266	(71)
Autres éléments de résultat nets d'impôt			3 952	(2 123)	
RÉSULTAT GLOBAL			11 559	(918)	

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital (cf. Note 3)	Titres auto- détenus (cf. Note 3)	Ecart de conversion	Gains / (Pertes) actuariel(le)s	Réserves consolidées	Capitaux propres Part du Groupe	Part des Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31.12.2019	26 933	-	1 371	(548)	169 831	197 587	1 970	199 557
Distributions (1,60 € par action de 35 €)	-	-	-	-	(1 233)	(1 233)	-	(1 233)
Résultat global 2020	-	-	(2 034)	(71)	976	(1 129)	211	(918)
SITUATION AU 31.12.2020	26 933	-	(663)	(619)	169 574	195 225	2 181	197 406
Distributions (2,00 € par action de 35 €)	-	-	-	-	(1 540)	(1 540)	(70)	(1 610)
Résultat global 2021	-	-	3 687	266	7 237	11 190	369	11 559
SITUATION AU 31.12.2021	26 933	-	3 024	(353)	175 271	204 875	2 480	207 355

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 2021

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
OPÉRATIONS D'ACTIVITÉ		
Résultat net des entreprises intégrées	7 597	1 187
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	5 601	14 345
- Variation des impôts différés <i>Note 14</i>	(60)	261
- Plus ou Moins-values de cession, nettes d'impôt	(992)	161
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées (1) (2)	12 146	15 954
- Variation des stocks	(2 638)	(606)
- Variation des créances clients	(10 219)	(2 924)
- Variation des autres créances opérationnelles	(189)	855
- Variation des dettes fournisseurs	6 104	(3 531)
- Variation des autres dettes opérationnelles	742	(7 321)
Variation du besoin en fonds de roulement	(6 200)	(13 527)
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS	5 946	2 427
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles <i>Note 4</i>	(12 664)	(2 429)
- Augmentations des actifs financiers	(116)	(24 006)
Total	(12 780)	(26 435)
- Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes d'impôt	5 629	318
- Diminutions des actifs financiers	22 775	147
Total	28 404	465
Variation du besoin en fonds de roulement et divers	(106)	159
FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	15 518	(25 811)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
- Dividendes attribués aux actionnaires de la Société Mère	(1 610)	(1 233)
- Rachats d'actions propres	-	-
Total	(1 610)	(1 233)
- Mise en place des emprunts et dettes financières <i>Note 13</i>	21	174
- Remboursements des emprunts et dettes financières ⁽³⁾ <i>Note 13</i>	(5 139)	(5 761)
Variation des emprunts et dettes financières	(5 118)	(5 587)
Divers	-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(6 728)	(6 820)
Incidence du reclassement des activités abandonnées	-	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	14 736	(30 204)
Trésorerie à l'ouverture	95 723	125 973
Trésorerie à la clôture <i>Note 9</i>	111 347	95 723
Profits / (pertes) de change sur la trésorerie	(888)	46
	14 736	(30 204)

(1) Les impôts décaissés (nets des remboursements) au cours de l'exercice sont mentionnés dans la note 14.

(2) dont 380 K€ de décaissements au titre des contrats de location au cours de l'exercice.

(3) dont 3 231 K€ de décaissements au titre des contrats de location au cours de l'exercice (note 13).

Annexe des Comptes Consolidés au 31 décembre 2021

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Note 1 : Règles et Méthodes Comptables - Faits significatifs de l'exercice

En date du 6 avril 2022, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Gévelot SA au 31 décembre 2021.

Les notes 1 à 27 ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les États Financiers consolidés du Groupe Gévelot sont établis conformément aux principes et normes internationales d'évaluation et de présentation de l'information financière IFRS⁽¹⁾ (International Financial Reporting Standards), tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les États financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'Euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

Nouveaux textes d'application obligatoire

- Amendements IFRS 9 - Instruments Financiers ; IAS 39 - Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation ; IFRS 7 - Instruments Financiers : Information à fournir ; IFRS 4 - Contrats d'assurance ; IFRS 16 - Contrats de location : Réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2) ;
- Amendements IFRS 4 - Contrats d'assurance : exemption provisoire d'application d'IFRS 9 ;
- Amendements IFRS 16 - Contrats de location : allègements de loyer liés au Covid-19.

Ces textes, ainsi que les autres textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 n'ont pas eu d'incidence significative pour le Groupe Gévelot.

L'IFRS IC a publié en mars 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts d'implémentation de solutions Software-as-a-Service.

L'application de cette décision n'a pas eu d'incidence significative pour le Groupe Gévelot (cf. note 8).

L'IFRS IC a publié en mai 2021 une décision visant à clarifier la période de provisionnement des indemnités de fin de carrière dans le cas de programmes pour lesquels :

- l'indemnité est due au salarié si ce dernier est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite,
- l'indemnité est calculée en fonction du nombre d'années passées par le salarié dans l'entité mais est plafonnée à un certain nombre de mois de salaires.

La décision clarifie que dans ce cas et en application d'IAS 19, il convient d'attribuer le coût de ces avantages aux dernières années de service nécessaires à leur acquisition avant l'âge de départ en retraite (et de ne pas reconnaître l'avantage de

façon étalée sur l'intégralité de la carrière du salarié).

Afin de refléter ce changement de méthode comptable, le montant de la provision au titre des droits acquis a été modifié dans les comptes 2021 et les comptes 2020 ont été retraités (cf. note 1 D.).

Nouveaux textes applicables par anticipation

Le Groupe n'a appliqué aucun amendement et aucune norme ou interprétation par anticipation.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

L'impact potentiel des principaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRS IC mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date de clôture est en cours d'analyse. Néanmoins, le Groupe ne s'attend pas à ce que les autres textes potentiellement applicables aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2022 aient un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Aucune application anticipée n'est envisagée à ce stade.

Présentation des comptes consolidés

Le bilan est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants, les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation, d'une durée maximum de douze mois. Les actifs et passifs financiers sont par nature classés en non courants à l'exception de leur quote-part à moins d'un an classée en courant.

Le Compte de résultat consolidé est présenté par nature en Charges et Produits.

1.1. Principes Comptables spécifiques à la Consolidation

1.1.1 Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés comprennent par intégration globale les comptes de Gévelot SA et des filiales sur lesquelles elle exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif. La date de prise ou de cessation de contrôle détermine l'entrée ou la sortie du périmètre d'intégration globale.

Les Sociétés dans lesquelles Gévelot SA ne détient pas le contrôle exclusif sont mises en équivalence dans les cas où une influence notable est exercée.

1.1.2 Conversion des comptes exprimés en devises

Les États Financiers des Filiales étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

- les postes du Bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- les postes du Compte de Résultat sont convertis au taux moyen,
- les flux de trésorerie sont convertis au taux moyen.

(1) Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr)

Les écarts de conversion inclus dans les Capitaux Propres consolidés résultent donc :

- de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les Capitaux Propres d'ouverture,
- de la différence entre le taux de change moyen et le taux de change à la clôture, sur le résultat de la période et sur les autres variations des Capitaux Propres.

1.1.3 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les Actifs et Passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au Compte de Résultat en produit ou en perte de change. Les Actifs et Passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Nota : les cours retenus sont indiqués en note 2.

1.2. Principes Comptables spécifiques au Bilan

1.2.1 Regroupement d'entreprises

Les Regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la Norme IFRS 3.

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué comme étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs, et passifs éventuels acquis.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils sont susceptibles de s'être dépréciés.

Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non financiers » dans la Note 1.2.4.

1.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au bilan à leur coût historique. Elles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité.

Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais de recherche sont inscrits en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus de même que les coûts de développement non activés qui ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38.

Pour les frais de développement, leur inscription à l'Actif est obligatoire (IAS 38) dès que l'entreprise peut démontrer :

- que le projet est nettement identifié et les coûts de l'actif ainsi immobilisé peuvent être individualisés et suivis de façon fiable, son intention et sa capacité technique et financière de mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses engagées iront à l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Durées d'utilité :

Frais de développement : durée de vie des projets sous-jacents, comprise généralement entre 3 et 15 ans.

Logiciels : durée d'utilisation des logiciels, entre 2 et 15 ans.

Autres (brevets, ...) : sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder 20 ans.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non financiers » dans la Note 1.2.4.

1.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, principalement composées de Terrains, Constructions, Installations Techniques et Matériels de production, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, conformément à la Norme IAS 16.

Prix de revient des Immobilisations

Les frais d'acquisition directement attribuables à des immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts.

Selon le traitement de référence d'IAS 23, antérieur à l'application effective de sa révision, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Droits d'utilisation

Les biens dont le Groupe a la disposition par contrat de location sont traités dans le Bilan et le Compte de Résultat consolidé comme s'ils avaient été acquis par emprunt.

En conséquence, pour tous les contrats de location (hors contrats portant sur des actifs de faible valeur et contrats d'une durée inférieure à 12 mois) le groupe constate au bilan un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées,
- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les biens en contrat de location sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimée de manière similaire aux autres immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si la Société n'a pas la certitude d'en devenir propriétaire à l'échéance.

Amortissements

Les Amortissements sont calculés linéairement au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent ces immobilisations et correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- Terrains : non amortissables,
- Constructions (gros œuvre, aménagements, ravalements, étanchéité) : 10 à 40 ans,
- Installations Techniques, Matériels et Outillages industriels : 3 à 40 ans, sauf exceptions,
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs comptabilisés à leurs coûts historiques sont revues à chaque clôture. Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de

résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels ».

1.2.4 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée et les goodwill ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Les autres actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La liste non exhaustive des indices externes ou internes à l'origine de cette estimation est la suivante :

- Indices externes :
 - baisse plus que la normale de la valeur de marché,
 - changements importants dans l'environnement technique, économique ou juridique, ayant un effet négatif sur l'entreprise,
 - augmentation des taux d'intérêt,
- Indices internes :
 - obsolescence ou dégradation physique non prévue par le plan d'amortissement,
 - performances économiques inférieures aux prévisions,
 - changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. Le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement. Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill qui ne peuvent être testés individuellement sont regroupés au sein du groupe d'UGT au niveau duquel sont appréciées les synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable d'un actif (d'une UGT ou d'un groupe d'UGT) est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue d'un actif estimée sur la base des plans ou budgets établis sur 3 ans à 5 ans. Au-delà les flux sont extrapolés à l'infini par application d'un taux de croissance constant.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- chaque Société a été considérée comme une UGT indépendante,
- un taux d'actualisation spécifique a été déterminé (voir note 4).

Ce taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital, dans lequel le coût de la dette et le coût des fonds propres après impôt sont pondérés en fonction du poids relatif de la dette et des fonds propres dans le secteur d'activité concerné. Il est calculé pour le Groupe et majoré, pour certaines UGT, d'une prime de risque de marché et/ou de risques spécifiques.

1.2.5 Actifs financiers

Les actifs financiers sont principalement constitués de prêts, de créances et de placements bancaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie (cf. infra).

Ils sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Ils sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Des dépréciations sont constituées pour couvrir les pertes de crédit attendues et des risques avérés de non-recouvrement des créances. Le montant des dépréciations est déterminé de façon statistique pour le risque de crédit et contrepartie par contrepartie, sur une base individuelle pour le risque de non-recouvrement.

Le Groupe porte une appréciation quant à savoir si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (critère «SPPI»).

Aux fins de cette évaluation, le terme «principal» désigne la juste valeur de l'actif lors de sa comptabilisation initiale. Les «intérêts» désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge.

Lorsqu'il doit déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le Groupe considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Il lui faut notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte qu'il ne satisfasse plus à cette condition. Lors de cette évaluation, le Groupe tient compte des éléments suivants :

- les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie,
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable,
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation et
- les conditions limitant les recours du Groupe pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés.

Une clause de remboursement anticipé peut être cohérente avec le critère «SPPI» si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents.

Le Groupe définit son intention de gestion et le modèle économique qu'il entend appliquer aux actifs financiers détenus. Les informations considérées sont les suivantes :

- les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la Direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêts contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêt, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs,
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la Direction du Groupe,
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés et
- la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs financiers au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Le Groupe n'a pas opté pour la juste valeur.

Clients et autres Créances d'exploitation

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur (généralement égale au montant facturé), puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti avec la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients sortent du bilan lorsqu'elles sont réglées, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages est transférée à un tiers en cas de cession.

Gestion de la Trésorerie

La Trésorerie et les équivalents de Trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme (moins de trois mois), liquides, sans risque de perte de valeur et dont le risque de variation de valeur est négligeable. Les supports utilisés, auprès de grandes institutions financières, sont constitués, soit de dépôts bancaires à terme, soit de titres d'OPCVM de type monétaire sans risques spécifiques identifiés.

Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois ne sont pas reconnus comme de la Trésorerie et sont reclassés en «Actifs financiers courants». Ces placements sont constitués de dépôts bancaires à terme, de titres d'OPCVM ou de produits structurés qui présentent des garanties en capital ou des barrières de protection.

1.2.6 Stocks et travaux en cours

Selon la Norme IAS 2 «Stocks», le coût des stocks doit comprendre l'ensemble des coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour mettre les stocks à disposition ; les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût d'acquisition.

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix ou du coût moyen pondéré.

Les stocks sont valorisés au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et la réalisation de la vente.

Les stocks ne comprennent pas de coût d'emprunt.

Les matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués suivant les méthodes ci-après, selon les Sites : dernier prix d'achat connu, coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués (en-cours et produits finis) sont valorisés à leur coût de production comprenant :

- Le coût des matières consommées,
- Les charges directes de production,
- Les charges indirectes de production dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

Dans le cas où la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

1.2.7 Capitaux Propres

Le Groupe vise à maintenir une bonne rentabilité de son capital tout en conservant une sécurité dans ses choix de gestion. La société consolidante n'a pas mis en œuvre de délégation intéressant les instruments de capitaux propres. Le Groupe n'est pas soumis à des contraintes externes particulières concernant le capital des entités qui le compose.

1.2.8 Provisions

Engagements de retraite et assimilés

Sur la base des législations et pratiques nationales, il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés.

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation définie) sont comptabilisés au Bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. Ces engagements sont évalués conformément à IAS 19 et prennent en compte les charges sociales y afférentes.

Le Groupe applique la méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Le Groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels,
- taux d'augmentation des salaires,
- taux d'actualisation,
- taux de mortalité,
- taux de rendement des actifs.

Autres engagements sociaux

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles nationales du travail ou dans le cadre d'accord d'entreprise propre font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe sans contrepartie au moins équivalente. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les autres provisions non courantes font l'objet d'une actualisation si l'effet est significatif.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ces passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au Bilan, à l'exception de ceux correspondant à

un regroupement d'entreprises. Ils font l'objet d'une information dans les engagements hors bilan.

1.2.9 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré en résultat.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement sont présentés en diminution des emprunts et sont pris en compte dans la détermination du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des passifs financiers courants est proche de leur valeur au bilan compte tenu de la stabilité des taux d'intérêts. L'écart n'est pas significatif. La juste valeur est déterminée suivant le niveau 1 (juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif).

1.2.10 Impôts Différés

Conformément à la Norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales en appliquant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à cette date ou qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, ont été compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale si l'entité a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Conformément à la Norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.3. Principes Comptables spécifiques au Compte de Résultat

1.3.1 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Conformément à la Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », les ventes de biens, diminuées des escomptes consentis, sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque le contrôle des biens est transféré à l'acheteur, habituellement à la livraison des biens.

L'essentiel des ventes du Groupe est comptabilisé à un instant donné. Pour certaines pompes spécifiques et dont le Groupe a un droit à paiement partiel, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement. Par ailleurs, le Groupe rend des services sur des périodes très courtes et constate le chiffre d'affaires correspondant à l'avancement.

Il n'y a pas d'éléments variables significatifs dans les contrats.

1.3.2. Résultat Opérationnel Courant et Résultat Opérationnel

La Norme IAS 1 prévoit de faire figurer un nombre minimum de rubriques :

- Résultat opérationnel,
- Charges financières,
- Quote-part de résultat dans les Sociétés mises en équivalence,
- Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession,
- Charges d'impôt,

- Profit ou perte (ventilé entre part du Groupe et Minoritaires).

Par conséquent le Résultat Opérationnel peut être défini par la différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Le Résultat Opérationnel comprend la Contribution Economique Territoriale (CET). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5% de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée. Dès lors que la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que le résultat imposable de ces mêmes activités la qualification donnée à la CET par le Groupe est celle d'une charge opérationnelle plutôt que d'un impôt sur le résultat, d'où son classement en Résultat Opérationnel.

Crédits d'Impôts Recherche

Les Crédits d'Impôts Recherche des sociétés françaises du Groupe sont inscrits en résultat opérationnel, dans le poste «subventions d'exploitation».

Par option, le Groupe Gévelot a choisi de présenter un Résultat Opérationnel Courant défini comme la différence entre le Résultat Opérationnel total tel que vu précédemment et les «Autres Produits et Charges Opérationnels» qui représentent les événements inhabituels et peu fréquents. Ils sont définis de manière très limitative mais ne peuvent pas être qualifiés d'exceptionnels ou d'extraordinaires. Ils représentent pour l'essentiel le résultat des opérations de cession d'immobilisations, les pertes de valeur sur actifs non courants, les charges de restructuration ainsi que le coût des litiges sociaux.

Le Résultat Opérationnel Courant est un solde de gestion qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance de l'Entreprise.

1.3.3 Produits et charges financiers

1.3.3.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période (Emprunts et placements bancaires, résultats des opérations sur Valeurs Mobilières de Placement).

1.3.3.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent essentiellement aux résultats des opérations de couverture de taux et de change.

1.4. Information Sectorielle

En application de la Norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée par secteurs d'activité définis selon les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Conseil d'Administration.

Un seul secteur d'activité a été défini pour le Groupe Gévelot :

- Pompes / Technologies des Fluides.

Les éléments de Gévelot S.A., qui ne peuvent pas être affectés directement au secteur opérationnel défini ci-dessus, sont positionnés en «autres activités».

B. FAITS SIGNIFICATIFS

La crise sanitaire, économique et financière liée à la Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2021.

Afin de soutenir les sociétés pendant cette crise, les Gouvernements de plusieurs pays ont accordé des aides sous certaines conditions et dont le Groupe a pu bénéficier.

Pour l'ensemble du Groupe, ces aides d'un montant de 1,3 M€ portent essentiellement sur le maintien de l'emploi et sont comptabilisées majoritairement dans les charges de personnel.

C. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS DÉTERMINANTS

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées par la Direction sur la base de son expérience passée et de divers autres facteurs jugés raisonnables ; l'environnement économique et financier actuel rendant toutefois difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues. Ces hypothèses et ces estimations concernent essentiellement :

a) Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable desdits actifs. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 4.4.

b) Evaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers sont comptabilisés sur la base de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, le taux de mortalité et le taux de rendement des actifs. Les modalités d'évaluation sont précisées en note 1.2.8 et les hypothèses retenues en note 12. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

D. MODIFICATIONS APPORTÉES AUX COMPTES ANTÉRIEUREMENT PUBLIÉS

Afin de tenir compte de la décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021 visant à clarifier la période de provisionnement des indemnités de fin de carrière, le montant de la provision au titre des droits acquis a été modifié et les comptes 2020 ont été retraités.

L'impact de ces changements est présenté en note 26.

E. TRANSITION CLIMATIQUE

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement, le Groupe a engagé une démarche volontaire en matière de RSE.

Notamment il s'est engagé à réduire l'impact environnemental de ses activités en optimisant par exemple la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco responsables tout en veillant à appliquer la réglementation.

A ce stade, le Groupe n'a identifié aucun impact tant sur la valorisation de ses actifs que sur le développement futur de ses activités.

F. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DU BILAN

Le Groupe surveille de près la situation en Russie et en Ukraine. La sécurité de nos collaborateurs et de leurs familles est comme toujours notre priorité.

Le Groupe est un acteur mondial qui opère dans de nombreux pays, dont la Russie. Il dispose cependant d'un bilan financier solide et son exposition actuelle est limitée. Les données financières relatives à notre Filiale en Russie sont présentées en note 27.

Le Groupe est donc confiant dans sa capacité à limiter les effets de ce conflit sur le moyen et long terme.

Note 2 : Informations relatives au périmètre de consolidation

Gévelot S.A., société anonyme au capital de 26 932 500 euros, est la société consolidante du Groupe Gévelot. Elle est cotée sur Euronext Growth et immatriculée en France sous le numéro 562088542 RCS Nanterre.

2.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Ont été consolidées selon la méthode d'intégration globale (hors Torqueflow - Sydex Ltd consolidée par mise en équivalence) :

SOCIÉTÉS	SIÈGE	N° SIREN N° SIRET	% de contrôle		% d'intérêts
			au 31.12.2021	au 31.12.2020	au 31.12.2021
HOLDING					
Gévelot S.A.	6, boulevard Bineau 92300 Levallois-Perret (France)	562088542 56208854200369			
POMPES / TECHNOLOGIE DES FLUIDES					
PCM S.A.	6, boulevard Bineau 92300 Levallois-Perret (France)	572180198 57218019800184	99,99	99,99	99,94
PCM Technologies S.A.S.	6, boulevard Bineau 92300 Levallois-Perret (France)	802419960 80241996000017	99,99	99,99	99,94
PCM Europe S.A.S.	6, boulevard Bineau 92300 Levallois-Perret (France)	803933472 80393347200018	99,99	99,99	99,94
PCM Manufacturing France S.A.S.	6, boulevard Bineau 92300 Levallois-Perret (France)	803933399 80393339900013	99,99	99,99	99,94
PCM Deutschland GmbH	Wilhelm-Theodor-Römheld-Strasse 28 55130 Mainz (Allemagne)		99,99	99,99	99,94
PCM Group UK Ltd.	Pilot Road - Phoenix Parkway Corby, Northamptonshire NN17 5YF (Royaume-Uni)		99,99	99,99	99,94
PCM Group Italia Srl	Via Rutilia 10/8 sc. B 20141 Milano (Italie)		99,99	99,99	99,94
Sydex Srl	Via Lord Baden Powell 24 36045 Lonigo (Italie)		54,99	54,99	54,97
Sydex Singapore Ltd.	158 Kallang Way #02-16 Performance Building Singapore (349245) (Singapour)	société détenue à 90% par Sydex Srl			
Sydex USA LLC	9302 Deer Run Road Waxhaw, NC 28173 (Etats-Unis)	société détenue à 62% par Sydex Srl			
Sydex Flow Ltda	Praceta Vale da Romeira, n° 12 2840 - 449 Seixal (Portugal)	société détenue à 60% par Sydex Srl			
Torqueflow - Sydex Ltd.	Unit 2CB Deer Park Farm Industrial Estate Knowle Lane Eastleigh, Hampshire SO50 7PZ (Royaume-Uni)	société détenue à 40% par Sydex Srl			
PCM Kazakhstan LLP	Office 23, Business Center «Grand Nur Plaza», 29A microregion 130000 Aktau (Kazakhstan)		99,99	99,99	99,94
PCM Rus LLC	Voronezhskaya ulitsa 96, business center "Na Ligovskom", Office 171-179 192007 Saint Petersburg (Russie)		99,99	99,99	99,94
PCM Flow Technology Inc.	2711 Centerville Road, Suite 400, Lynn CanneLongo Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis)		99,99	99,99	99,94
PCM USA Inc.	26106 Clay Road Katy Texas 77493 (Etats-Unis)	sociétés détenues à 100% par PCM Flow Technology Inc.			
PCM Colombia S.A.S.	Carrera 11A No 94A-56, Oficina 302 Bogota (Colombie)				
PCM Chile SpA	Compania de Jesus # 1068, oficina 201 Providencia, Santiago (Chili)				
PCM Canada Inc.	101,5618 54th Avenue Bonnyville AB, T9N 2N3 (Canada)	sociétés détenues à 100% par PCM Canada Inc.	99,99	99,99	99,94
PCM Artificial Lift Solutions Inc.	4206-59 Avenue Lloydminster, AB T9V 2V4 (Canada)				
Cougar Wellhead Services inc.	3712-56 Avenue Edmonton, AB T6B 3R8 (Canada)				
Cougar Machine Ltd.	3712-56 Avenue Edmonton, AB T6B 3R8 (Canada)				
PCM Group Asia Pacific Pte. Ltd.	47, Kallang Pudding Road, #08-10 Singapore 349318 (Singapour)		99,99	99,99	99,94
PCM Trading (Shanghai) Co. Ltd.	Room 10A01, Shanghai Mart No. 2299 West Yan'an Road, Changning District 200336 Shanghai (Chine)		99,99	99,99	99,94
PCM (Suzhou) Co. Ltd.	Plant 11, 12 & 13, Zhonglu Ecological Park Ping Wang Town, Jiangsu Province 215221 Wujiang City (Chine)		99,99	99,99	99,94
PCM Group Australia Pty Ltd	Level 6, 200 Adelaide Street Brisbane, QLD 4000 (Australie)		99,99	99,99	99,94
PCM Middle East FZE	Dubai Airport Free Zone, Office 741, 5 East Wing P.O. Box 293527, Dubai (Emirats Arabes Unis)		99,99	99,99	99,94
PCM Muscat LLC	Al Zubair Building, Building 8, Office 801 P.O. Box 167, PC 103, Muscat (Sultanat d'Oman)		99,99	99,99	99,94

2.2. Commentaires sur le périmètre de consolidation et les conditions de contrôle

- Aucun changement de périmètre de consolidation n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.
- Il n'y a pas, à notre connaissance, de restrictions significatives s'imposant aux filiales pour transférer des fonds à la Mère, Gévelot S.A., sous forme de dividendes en numéraire ou de remboursements de prêts ou d'avances.

2.3. Taux de conversion des Comptes établis en devises étrangères

Les postes de bilan des sociétés ont été convertis aux taux de clôture du 31 décembre 2021 et les comptes de charges et de produits aux taux moyens, selon les parités suivantes :

Devises	Taux de clôture		Taux moyens	
	31/12/2021	31/12/2020	Exercice 2021	Exercice 2020
1 dollar des Etats-Unis	0,88290 €	0,81490 €	0,84500 €	0,87620 €
1 livre sterling	1,19010 €	1,11230 €	1,16280 €	1,12460 €
1 yuan renminbi chinois	0,13900 €	0,12460 €	0,13100 €	0,12710 €
1 dollar canadien	0,69480 €	0,63970 €	0,67410 €	0,65390 €
1 peso chilien	0,00100 €	0,00120 €	0,00110 €	0,00110 €
1 peso colombien	0,00022 €	0,00024 €	0,00022 €	0,00023 €
1 dollar australien	0,64040 €	0,62910 €	0,63500 €	0,60410 €
1 rial omani	2,28680 €	2,12630 €	2,20260 €	2,26400 €
1 dirham des Emirats Arabes Unis	0,23950 €	0,22290 €	0,23080 €	0,23730 €
1 rouble russe	0,01170 €	0,01090 €	0,01150 €	0,01210 €
1 tenge kazakh	0,00200 €	0,00190 €	0,00200 €	0,00210 €

Note 3 : Capital social

(en euros)	Au 31/12/2020			Exercice 2021 Annulées	Au 31/12/2021		
	Ordinaires	Autodétenues	Total		Ordinaires	Autodétenues	Total
Actions ordinaires							
Nombre	769 500	-	769 500	-	769 500	-	769 500
Valeur nominale	35	-	35	-	35	-	35
Total	26 932 500	-	26 932 500	-	26 932 500	-	26 932 500

Composition du Capital Social :

Au 31 décembre 2021, le Capital Social autorisé s'élève à 26 933 milliers d'euros. Il est composé de 769 500 actions ordinaires de 35 euros de nominal chacune, émises et entièrement libérées.

Au 31 décembre 2021, le Groupe ne détient aucune de ses propres actions.

Le Groupe n'a pas de plans d'option (achat et/ou souscription) d'actions en vertu desquels des options de souscription d'actions de la Société auraient été accordées à certains salariés et cadres dirigeants.

Note 4 : Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles

4.1. Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	31.12.2021					
	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	En cours	Avances et acomptes	Immobilisations incorporelles
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 240	2 468	6 353	7	22	8 850
Acquisitions et augmentations	-	-	71	17	-	88
Sorties	-	-	(180)	(2)	-	(182)
Virement de poste à poste	-	-	(9)	(5)	-	(14)
Écarts de conversion	1 049	-	28	-	-	28
À la clôture de l'exercice	14 289	2 468	6 263	17	22	8 770
Amortissements et dépréciations						
À l'ouverture de l'exercice	(11 481)	(2 384)	(4 489)	-	-	(6 873)
Dotations	-	(36)	(293)	-	-	(329)
Dépréciations nettes	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	179	-	-	179
Virement de poste à poste	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	(987)	-	(19)	-	-	(19)
À la clôture de l'exercice	(12 468)	(2 420)	(4 622)	-	-	(7 042)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	1 759	84	1 864	7	22	1 977
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1 821	48	1 641	17	22	1 728

	31.12.2020					
	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	En cours	Avances et acomptes	Immobilisations incorporelles
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	14 102	2 468	5 314	340	22	8 144
Acquisitions et augmentations	-	-	750	7	3	760
Sorties	-	-	(31)	-	-	(31)
Virement de poste à poste	-	-	342	(339)	(3)	-
Écarts de conversion	(862)	-	(22)	(1)	-	(23)
À la clôture de l'exercice	13 240	2 468	6 353	7	22	8 850
Amortissements et dépréciations						
À l'ouverture de l'exercice	(4 040)	(2 349)	(4 293)	-	-	(6 642)
Dotations	-	(35)	(245)	-	-	(280)
Dépréciations nettes	(7 878)	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	31	-	-	31
Virement de poste à poste	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	437	-	18	-	-	18
À la clôture de l'exercice	(11 481)	(2 384)	(4 489)	-	-	(6 873)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	10 062	119	1 021	340	22	1 502
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1 759	84	1 864	7	22	1 977

4.2. Immobilisations corporelles détenues en propre

	31.12.2021						Immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Matériels et outillages industriels	Autres	En cours	Avances et acomptes	
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	2 342	18 549	36 077	4 901	451	6	62 326
Acquisitions et augmentations	138	9 293	1 615	862	668	-	12 576
Sorties	(363)	(3 777)	(1 934)	(413)	(1)	-	(6 488)
Virement de poste à poste	-	117	452	(114)	(435)	(6)	14
Écart de conversion	25	607	1 052	65	-	-	1 749
À la clôture de l'exercice	2 142	24 789	37 262	5 301	683	-	70 177
Amortissements et dépréciations							
À l'ouverture de l'exercice	-	(4 322)	(24 925)	(3 548)	-	-	(32 795)
Dotations	-	(643)	(2 258)	(371)	-	-	(3 272)
Dépréciations nettes	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	900	1 646	393	-	-	2 939
Virement de poste à poste	-	(10)	(8)	18	-	-	-
Écart de conversion	-	(58)	(664)	(33)	-	-	(755)
A la clôture de l'exercice	-	(4 133)	(26 209)	(3 541)	-	-	(33 883)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	2 342	14 227	11 152	1 353	451	6	29 531
Valeur nette à la clôture de l'exercice	2 142	20 656	11 053	1 760	683	-	36 294

Les acquisitions concernent principalement des bâtiments au Canada (8,1 M€) et aux Etats-Unis (1,2 M€).

	31.12.2020						Immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Matériels et outillages industriels	Autres	En cours	Avances et acomptes	
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	2 381	18 871	37 409	5 034	650	3	64 348
Acquisitions et augmentations	-	110	864	321	368	6	1 669
Sorties	-	(3)	(1 660)	(342)	(41)	-	(2 046)
Virement de poste à poste	-	48	484	(66)	(526)	(3)	(63)
Écart de conversion	(39)	(477)	(1 020)	(46)	-	-	(1 582)
À la clôture de l'exercice	2 342	18 549	36 077	4 901	451	6	62 326
Amortissements et dépréciations							
À l'ouverture de l'exercice	-	(3 910)	(24 725)	(3 518)	-	-	(32 153)
Dotations	-	(502)	(2 450)	(361)	-	-	(3 313)
Dépréciations nettes	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	3	1 569	338	-	-	1 910
Virement de poste à poste	-	-	68	(29)	-	-	39
Écart de conversion	-	87	613	22	-	-	722
À la clôture de l'exercice	-	(4 322)	(24 925)	(3 548)	-	-	(32 795)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	2 381	14 961	12 684	1 516	650	3	32 195
Valeur nette à la clôture de l'exercice	2 342	14 227	11 152	1 353	451	6	29 531

4.3. Droits d'utilisation

	31.12.2021					Total
	Terrains	Constructions	Matériels et outillages industriels	Autres	En cours	
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	820	6 224	4 479	1 161	-	12 684
Acquisitions et augmentations	-	814	79	326	-	1 219
Sorties et diminutions	-	(2 411)	-	(162)	-	(2 573)
Écart de conversion	-	311	111	45	-	467
À la clôture de l'exercice	820	4 938	4 669	1 370	-	11 797
Amortissements et dépréciations						
À l'ouverture de l'exercice	-	(2 164)	(2 821)	(508)	-	(5 493)
Dotations et augmentations	-	(946)	(535)	(344)	-	(1 825)
Sorties et diminutions	-	1 332	-	156	-	1 488
Écart de conversion	-	(153)	(46)	(23)	-	(222)
À la clôture de l'exercice	-	(1 931)	(3 402)	(719)	-	(6 052)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	820	4 060	1 658	653	-	7 191
Valeur nette à la clôture de l'exercice	820	3 007	1 267	651	-	5 745

	31.12.2020					Total
	Terrains	Constructions	Matériels et outillages industriels	Autres	En cours	
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	820	5 731	4 567	816	-	11 934
Acquisitions et augmentations	-	1 359	18	465	-	1 842
Sorties et diminutions	-	(626)	-	(167)	-	(793)
Virement de poste à poste	-	-	(16)	79	-	63
Écart de conversion	-	(240)	(90)	(32)	-	(362)
À la clôture de l'exercice	820	6 224	4 479	1 161	-	12 684
Amortissements et dépréciations						
À l'ouverture de l'exercice	-	(1 230)	(2 219)	(231)	-	(3 680)
Dotations et augmentations	-	(1 371)	(632)	(346)	-	(2 349)
Sorties et diminutions	-	348	-	102	-	450
Virement de poste à poste	-	-	7	(46)	-	(39)
Écart de conversion	-	89	23	13	-	125
À la clôture de l'exercice	-	(2 164)	(2 821)	(508)	-	(5 493)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	820	4 501	2 348	585	-	8 254
Valeur nette à la clôture de l'exercice	820	4 060	1 658	653	-	7 191

4.4. Dépréciations

Conformément au principe énoncé dans la Note 1.2.4, le Groupe a procédé au 31 décembre 2021, pour les UGT intégrant un écart d'acquisition (PCM Group UK Ltd. et Sydex Srl), à une comparaison entre la valeur nette comptable des actifs et leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés estimés à partir des plans d'activité et d'investissements à quatre ans. Les taux de croissance retenus pour l'extrapolation à l'infini des prévisions de flux de trésorerie au-delà de quatre ans sont de 1 % (idem 2020).

Les taux d'actualisation appliqués sont de 6,9 % pour le Secteur Pompes (7,3 % pour les tests réalisés fin 2020) et correspondent au coût moyen du capital après impôt, compte tenu des taux de marché et des primes de risques spécifiques.

Ces approches reposent sur les meilleures estimations du Groupe dans un environnement économique incertain.

Les nouveaux tests au 31 décembre n'ont pas conduit à constater de dépréciation.

La sensibilité des calculs de valeur d'utilité aux variations des différentes hypothèses est indiquée dans le tableau ci-après :

	Ecart d'acquisition	Valeur comptable de l'UGT	Ecart de valeur entre Test et Comptabilité	Impact sur l'écart de valeur		
				Taux d'actualisation	Taux de Croissance à l'infini	Variation flux de Trésorerie
Variation				+0,5%	-0,5%	-10%
Secteur Pompes						
PCM Group UK Ltd.	0,9 M€	1,4 M€	+3,3 M€	-0,4 M€	-0,3 M€	-0,5 M€
Sydex Srl	0,9 M€	4,2 M€	+7,0 M€	-0,8 M€	-0,7 M€	-1,1 M€

Les UGT du Secteur Pompes, autres que les UGT PCM Group UK et Sydex, en l'absence d'indice de perte de valeur sur le Secteur Pompes, n'ont pas donné lieu à la réalisation de tests de valeur.

Note 5 : Actifs financiers

	2021	2020
Non courants		
Prêts	111	131
Autres	295	254
Total actifs financiers non courants	406	385
Courants		
Prêts	20	19
Autres	-	-
Dépôts bancaires à terme à plus de trois mois	36 007	58 681
Total actifs financiers courants	36 027	58 700
Total des actifs financiers	36 433	59 085

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

Les dépôts bancaires à terme à plus de trois mois correspondent principalement à des placements dont l'échéance est supérieure à trois mois et qui ne sont pas reconnus comme de la Trésorerie.

Ces placements sont constitués de dépôts à terme, de titres d'OPCVM ou de produits structurés qui présentent des garanties en capital ou des barrières de protection.

Ils ont été soumis au modèle économique appliqué par le Groupe et respectent le critère «SPPI» (cf. note 1.2.5).

Note 6 : Stocks et en-cours

	2021	2020
Montant brut	38 725	33 447
Dépréciations	(2 173)	(839)
Total	36 552	32 608

Note 7 : Créances clients et comptes rattachés

	2021	2020
Montant brut	60 922	50 225
Dépréciations	(1 803)	(1 940)
Total	59 119	48 285

En application d'IFRS 9, les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès leur comptabilisation initiale, basée sur une appréciation des pertes de crédits attendues à maturité. La dépréciation est ensuite revue en fonction de l'aggravation du risque de non recouvrement, le cas échéant. Les indices de perte de valeur qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur.

Le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements des biens et services qu'il délivre à ses Clients. Les Clients européens ne présentent pas de risques individuels significatifs et font l'objet, comme les grands Clients Export positionnés dans des zones à risques géopolitiques majeurs, d'un suivi spécifique.

L'antériorité des créances commerciales à la date de la clôture s'analyse comme suit :

	2021	2020
Non échues	48 503	39 484
Échues depuis moins d'un mois	6 386	4 834
Échues depuis plus d'un mois mais moins de trois mois	2 105	2 264
Échues depuis plus de trois mois	3 928	3 643
Montant brut	60 922	50 225

Note 8 : Autres débiteurs

	2021	2020
Avances et acomptes versés sur commandes	237	123
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	1 108	1 194
Personnel	124	131
Fournisseurs débiteurs	89	46
Débiteurs divers	214	218
Charges constatées d'avance	1 082(*)	716
Total	2 854	2 428

(*) dont 107 K€ au titre des coûts d'implémentation de solutions Software-as-a-Service en 2021 en application de la décision de l'IFRS IC de mars 2021.

Note 9 : Trésorerie et équivalents de Trésorerie

	2021	2020
Liquidités	80 986	48 383
Dépôts bancaires à terme	30 362	47 344
SICAV et Fonds communs de placement monétaires	-	-
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	111 348	95 727

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont d'échéance à court terme.

Les taux des dépôts bancaires à terme sont compris entre 0,10% et 0,25%.

0,7 M€ de la trésorerie appartenant aux entités chinoises du Groupe est destiné à financer leur activité.

Au sein du tableau consolidé des flux de Trésorerie, la Trésorerie et les découverts bancaires comprennent les éléments suivants :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	111 348	95 727
Découverts bancaires <i>Note 13</i>	(1)	(4)
Trésorerie nette à la clôture	111 347	95 723

Note 10 : Autres créditeurs

	2021	2020
Dettes fiscales hors impôts sur les sociétés, Personnel et Organismes Sociaux	7 899	7 844
Créditeurs divers	807	986
Total	8 706	8 830

Note 11 : Provisions

	01.01.2021	Dotations	Reprises		Conversions	31.12.2021		
			provision utilisée	provision non utilisée		Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Provisions pour risques								
. Autres provisions pour risques	498	119	(139)	(124)	8	362	240	122
Total	498	119	(139)	(124)	8	362	240	122
Provisions pour charges								
. Autres provisions pour charges	482 ^(*)	218	(73)	-	-	627 ^(*)	401	226
. Provisions pour retraites (Note 12)	2 317	180	-	(356)	-	2 141	-	2 141
. Provisions pour médailles du Travail	169	-	(6)	-	-	163	-	163
Total	2 968	398	(79)	(356)	-	2 931	401	2 530
Total provisions	3 466	517	(218)	(480)	8	3 293	641	2 652

(*) Les autres provisions pour charges comprennent :

- provisions pour charges liées à l'exploitation	141	309
- provisions pour charges de nature sociale	341	318
	482	627

Note 12 : Avantages au Personnel

Le Groupe accorde des avantages postérieurs à l'emploi à son personnel employé en France. Ces charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel courant pour le coût des services rendus, les prestations payées et le coût des services passés;
- en résultat opérationnel pour les réductions/liquidations du régime;
- en autres produits et charges financiers pour la charge financière nette;
- en autres éléments du résultat global pour les effets des réévaluations.

Indemnités de Fin de Carrière

	2021	2020(*)
Provision au bilan		
Valeur actualisée des obligations couvertes	2 475	2 649
Juste valeur des actifs du régime	(334)	(332)
Provision comptabilisée au bilan	2 141	2 317
Valeur actualisée des obligations couvertes		
À l'ouverture de l'exercice	2 649	2 332
Coût des services rendus	216	210
Coût financier	11	24
Prestations payées	(46)	(14)
Écarts actuariels de la période	(355)	97
Valeur actualisée des obligations couvertes	2 475	2 649
Juste valeur des actifs du régime		
À l'ouverture de l'exercice	332	328
Produits d'intérêts	1	3
Cotisations	-	-
Prestations payées	-	-
Écarts actuariels de la période	1	1
Juste valeur des actifs du régime	334	332
Variation des provisions		
À l'ouverture de l'exercice	2 317	2 004
Charges / (produits) de l'exercice	180	217
Décassements	-	-
Écarts actuariels de la période	(356)	96
Variations de périmètre	-	-
Variation des provisions	2 141	2 317
Charge totale comptabilisée en résultat		
Coût des services rendus	216	210
Coût financier	10	21
Prestations payées	(46)	(14)
Réduction / liquidation du régime	-	-
Charge / (produit) comptabilisé(e) en résultat	180	217

(*) Les données de 2020 ont été retraitées suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021 précisant la période d'étalement des droits acquis au titre des engagements de retraite.

Hypothèses actuarielles principales

- Taux d'actualisation	0,90%	0,40%
- Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%
- Age de départ à la retraite	63 ans (non cadres), 65 ans (cadres)	63 ans (non cadres), 65 ans (cadres)

La table de turnover est à 0% après 50 ans.

Les évaluations des engagements de retraite sont réalisées par un actuair indépendant.

Les médailles du travail versées par les sociétés du Groupe à leur personnel font l'objet d'une provision calculée par un actuair indépendant (voir note 11).

Note 13 : Passifs financiers et obligations locatives

13.1. Passifs financiers

	2021	2020
Non courants		
Emprunts bancaires	153	258
Emprunts et dettes financières divers	371	369
Total passifs financiers non courants	524	627
Courants		
Emprunts bancaires	126	1 907
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Instruments dérivés	-	-
Découverts bancaires	1	4
Total passifs financiers courants	127	1 911
Total des passifs financiers	651	2 538

13.2. Variations des passifs financiers

	01.01.2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	Écarts de conversion	31.12.2021
Emprunts bancaires	2 165	21	(1 907)	-	279
Emprunts et dettes financières divers	369	-	(1)	3	371
Passifs financiers (hors découverts)	2 534	21	(1 908)	3	650
Découverts bancaires	4	1	(4)	-	1
Total	2 538	22	(1 912)	3	651

13.3. Ventilation des passifs financiers par échéance

	- 1 AN	1 À 2 ANS	2 À 3 ANS	3 À 4 ANS	4 À 5 ANS	+ 5 ANS	Total
Emprunts bancaires	126	77	34	27	15	-	279
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-	-	371	371
Total	126	77	34	27	15	371	650

13.4. Ventilation des passifs financiers par principales devises

	Total		Euros		Dollars américains		Autres devises	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Emprunts bancaires	279	2 165	277	2 165	-	-	2	-
Emprunts et dettes financières divers	371	369	211	212	-	-	160	157
Découverts bancaires	1	4	1	4	-	-	-	-
Total	651	2 538	489	2 381	-	-	162	157

13.5. Ventilation des passifs financiers par nature de taux

	2021	2020
Taux variables non couverts	-	1 000
Taux fixes	650	1 534
Intérêts	-	-
Découverts	1	4
Total	651	2 538

Les taux d'intérêt des emprunts à taux fixes se situent entre 0% et 2,50%.

13.6. Obligations locatives

	2021	2020
Obligations locatives non courantes	2 544	3 837
Obligations locatives courantes	1 547	2 038
Total	4 091	5 875

13.7. Variations des obligations locatives

	01.01.2021	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	Écarts de conversion	31.12.2021
Obligations locatives	5 875	1 219	(3 231)	228	4 091
Total	5 875	1 219	(3 231)	228	4 091

13.8. Ventilation des obligations locatives par échéance

	- 1 AN	1 À 2 ANS	2 À 3 ANS	3 À 4 ANS	4 À 5 ANS	+ 5 ANS	Total
Obligations locatives	1 547	1 099	469	274	163	539	4 091
Total	1 547	1 099	469	274	163	539	4 091

13.9. Ventilation des obligations locatives par principales devises

	Total		Euros		Dollars américains		Autres	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Obligations locatives	4 091	5 875	2 120	2 688	-	3	1 971	3 184
Total	4 091	5 875	2 120	2 688	-	3	1 971	3 184

Note 14 : Impôts

14.1. Impôts exigibles

	01.01.2021	Paiements	Acomptes	Crédit d'impôt recherche	Charge exercice	31.12.2021
Actif	(747)	621	(754)	(422)	562	(740)
Passif	264	334	(198)	-	(90)	310
Total					472	

14.2. Impôts différés

	01.01.2021	Résultat	Mouvements			31.12.2021
			Autres éléments de résultat	Variations de périmètre	Divers (dont écart de conversion)	
Impôts différés actifs	(1 765)	107	90	-	(69)	(1 637)
Impôts différés passifs	3 173	(167)	-	-	57	3 063
Total	1 408	(60)	90	-	(12)	1 426

Les impôts différés actifs proviennent essentiellement des provisions pour retraites et engagements assimilés (0,5 M€), des décalages temporaires fiscaux (0,4 M€) et des éliminations de marges sur stocks (0,2 M€).

Les impôts différés passifs émanent principalement des différentiels de valorisation et d'amortissement des actifs immobilisés (0,8 M€) et des provisions réglementées (1,7 M€).

Conformément à la note 1.2.10, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et apparaissent au bilan à l'actif ou au passif en fonction de leur solde net. Ainsi, les 1 426 K€ à fin 2021 sont ventilés entre 2 020 K€ au passif et 594 K€ à l'actif.

14.3. Impôts sur les résultats

La ventilation des impôts au compte de résultat est la suivante :

	2021	2020
Impôts exigibles	472	960
Impôts différés ^(a)	(60)	261
Total	412	1 221

^(a) La charge/Le produit d'impôt différé s'analyse comme suit :

- Produits/charges sur dotations/reprises nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	80	10
- Charges sur reprises de provisions réglementées et divers taxes et impôts	(107)	(115)
- Autres produits et charges divers	(43)	39
- Déficit reportables	(64)	73
- Autres différences temporaires	74	254
Total charge / (produit) d'impôt différé	(60)	261

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée est le suivant :

	2021
Résultat courant avant impôt des entreprises intégrées	8 009
Impôt théorique calculé au taux d'impôt légal en France	(2 122)
Impact net des charges et des produits définitivement non déductibles ou imposables	(5)
Impact des déficits non reconnus	768
Impact des différentiels de taux	947
Charge / produit d'impôt effectif(ve) sur les activités courantes	(412)
Résultat net des sociétés intégrées	7 597

L'impact net des charges et des produits définitivement non déductibles ou imposables intègre essentiellement des décalages permanents.

Taux d'impôt sur les Sociétés

Taux d'impôt sur les Sociétés	Exercice 2021	Exercices 2022 et ultérieurs
France	26,50%	25,00%

Taux d'impôt sur les Sociétés	Exercice 2021	Exercices 2022 et ultérieurs	Exercice 2021	Exercices 2022 et ultérieurs	
Allemagne	31,23%	31,23%	Kazakhstan	20,00%	20,00%
Australie	30,00%	30,00%	Oman	15,00%	15,00%
Canada	25,00%	25,00%	Royaume-Uni	19,00%	19,00%
Chine	25,00%	25,00%	Russie	20,00%	20,00%
États-Unis	21,00%	21,00%	Singapour	17,00%	17,00%
Italie	27,90%	27,90%			

Note 15 : Produits de l'activité courante

15.1. Produits de l'activité courante

	2021	2020
Chiffre d'affaires	101 267	89 529
Autres produits	5 366	5 366
Produits tirés des contrats conclus avec des clients	106 633	94 895
Autres produits de l'activité courante		
Subventions d'exploitation	537	568
Autres produits	174	265
Total des produits de l'activité courante	107 344	95 728

Les « subventions d'exploitation » correspondent principalement aux Crédits d'Impôt Recherche.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des produits tirés des contrats conclus avec des clients selon le moment de comptabilisation :

	2021	2020
Produits transférés à un instant donné	69 201	65 991
Produits et services transférés à l'avancement	37 432	28 904
Produits tirés des contrats conclus avec des clients	106 633	94 895

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique est présentée en Note 18.

15.2. Solde des contrats

Le tableau ci-après fournit des informations concernant les créances clients et les actifs et passifs sur contrats issus des contrats avec des clients.

	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	59 119	48 285
Passifs sur contrats	(52 142)	(51 119)

Le Groupe n'a pas identifié d'actifs sur contrats significatifs car les contrats sont de courte durée et des facturations régulières sont effectuées durant la phase de fabrication.

Les passifs sur contrats correspondent aux paiements d'avance reçus des clients, ainsi qu'aux produits constatés d'avance.

Comme le permet IFRS 15, aucune information n'est communiquée concernant les obligations de prestation restantes au 31 décembre 2021 pour des contrats d'une durée initiale attendue d'un an ou moins.

Note 16 : Charges opérationnelles courantes

	2021	2020
Production stockée	(27)	405
Production immobilisée	(74)	(454)
Achats de marchandises	17 843	12 480
Variations de stocks marchandises	(830)	2 172
Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 661	16 448
Variations de stocks matières premières et autres approvisionnements	(985)	(814)
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	20 152	16 354
Charges de personnel	38 899	36 392
Impôts, taxes et versements assimilés	1 372	1 592
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur immobilisations - dotations aux amortissements	Note 4	3 601
. Sur droits d'utilisation - dotations aux amortissements	Note 4	1 825
. Sur actif courant - dotations aux provisions		533
. Pour risques et charges - dotations aux provisions		(87)
Autres charges	615	617
Total des charges opérationnelles courantes	101 498	91 660

⁽¹⁾ dont 205 K€ au titre des contrats de location de moins de 12 mois et 11 K€ au titre de ceux de faible valeur en 2021.

Note 17 : Résultat financier

	2021	2020
Intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	893	492
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	50	174
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	943	666
Charges d'intérêts sur opérations de financement	23	26
Charges d'intérêts sur obligations locatives	164	245
Coût de l'endettement financier brut	187	271
Coût de l'endettement financier net	756	395
Revenus des titres non consolidés	-	-
Produits financiers d'actualisation	-	-
Gains de change	1 868	3 933
Autres produits financiers	95	136
Total des autres produits financiers	1 963	4 069
Charges financières d'actualisation	-	-
Pertes de change	1 552	5 157
Autres charges financières	218	236
Total des autres charges financières	1 770	5 393
Résultat des autres produits et charges financiers	193	(1 324)
Résultat financier	949	(929)

Note 18 : Informations sectorielles

18.1. Ventilation des immobilisations par secteurs d'activité

	Au 31.12.2021			Au 31.12.2020		
	Pompes	Autres activités	Total	Pompes	Autres activités	Total
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	14 289	-	14 289	13 240	-	13 240
Sous-total incorporelles	8 770	-	8 770	8 830	20	8 850
Terrains	1 109	1 853	2 962	1 309	1 853	3 162
Constructions	26 623	3 104	29 727	21 716	3 057	24 773
Matériels industriels et divers	48 368	234	48 602	46 384	234	46 618
Immob.corporelles en cours	683	-	683	451	-	451
Avances et acomptes	-	-	-	-	6	6
Sous-total corporelles	76 783	5 191	81 974	69 860	5 150	75 010
Valeurs brutes	99 842	5 191	105 033	91 930	5 170	97 100
Amortissements / Dépréciations cumulés	58 955	490	59 445	56 189	453	56 642
Valeurs nettes	40 887	4 701	45 588	35 741	4 717	40 458
Dotations de l'exercice	5 369	57	5 426	13 762	58	13 820
Total bilan par secteurs d'activité	207 534	92 264		194 274	91 879	

⁽¹⁾ concerne PCM Group UK Ltd., PCM Artificial Lift Solutions Inc., Sydex Srl, Cougar Wellhead Services Inc. et Cougar Machine Ltd.

Des terrains et constructions, propriété de Gévelot S.A. et mis à la disposition des Filiales, ont été affectés au Secteur Pompes pour 1,0 M€.

Le total des investissements incorporels et corporels s'est élevé en 2021 à :

Pompes / Technologie des Fluides :	12 627 K€
Autres activités :	37 K€
	<u>12 664 K€</u>

Le total des investissements incorporels et corporels s'est élevé en 2020 à :

Pompes / Technologie des Fluides :	2 417 K€
Autres activités :	12 K€
	<u>2 429 K€</u>

18.2. Variation des passifs financiers par secteurs d'activité

	01.01.2021	Remboursements	Nouveaux emprunts	Conversions et divers	31.12.2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (dont obligations locatives)					
Pompes / Technologie des Fluides	7 141	(5 028)	1 236	228	3 577
Autres activités	899	(110)	4	-	793
Sous-total	8 040	(5 138)	1 240	228	4 370
Emprunts et dettes financières divers					
Pompes / Technologie des Fluides	297	-	-	3	300
Autres activités	72	(1)	-	-	71
Sous-total	369	(1)	-	3	371
Découverts bancaires					
Pompes / Technologie des Fluides	3	(3)	-	-	-
Autres activités	1	(1)	1	-	1
Sous-total	4	(4)	1	-	1
Total	8 413	(5 143)	1 241	231	4 742

18.3. Chiffres d'affaires consolidés par secteurs d'activité

	2021			2020		
	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total
Pompes / Technologie des fluides	101 069	34	101 103	89 367	29	89 396
Autres activités	198	594	792	162	611	773
Eliminations et réconciliations	-	(628)	(628)	-	(640)	(640)
Total	101 267	-	101 267	89 529	-	89 529

18.4. Résultats par secteurs d'activité

Résultat opérationnel courant

	2021			2020		
	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total
Pompes / Technologie des fluides	7 261	(591)	6 670	5 410	(601)	4 809
Autres activités	(1 415)	591	(824)	(1 342)	601	(741)
Total	5 846	-	5 846	4 068	-	4 068

Transition du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel	Pompes	Autres activités	Total 2021	Total 2020
Résultat opérationnel courant	6 670	(824)	5 846	4 068
Revalorisations d'actifs	-	-	-	2 020
Annulations de dettes	-	-	-	5 279
Autres produits opérationnels	5 895	-	5 895	356
Litiges	-	-	-	(7)
Pertes de valeur sur actifs non courants	-	-	-	(7 878)
Autres charges opérationnelles	(4 681)	-	(4 681)	(501)
Résultat opérationnel	7 884	(824)	7 060	3 337

Au 31 décembre 2021, les autres produits et charges opérationnels concernent essentiellement les cessions d'actifs immobilisés, dont 1,1 M€ de plus-value immobilière suite à la cession d'un bâtiment à Houston (États-Unis).

Résultat opérationnel

	2021			2020		
	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total
Pompes / Technologie des fluides	8 475	(591)	7 884	4 699	(601)	4 098
Autres activités	(1 415)	591	(824)	(1 362)	601	(761)
Total	7 060	-	7 060	3 337	-	3 337

Résultat courant avant impôts des entreprises intégrées

	2021			2020		
	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total
Pompes / Technologie des fluides	8 441	(591)	7 850	3 569	(601)	2 968
Autres activités	(432)	591	159	(1 161)	601	(560)
Total	8 009	-	8 009	2 408	-	2 408

Résultat net de l'ensemble consolidé

	2021			2020		
	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total	Hors Groupe	Intra-Groupe	Total
Pompes / Technologie des fluides	7 599	(434)	7 165	1 663	(433)	1 230
Autres activités	8	434	442	(458)	433	(25)
Total	7 607	-	7 607	1 205	-	1 205

18.5. Ventilation des immobilisations par zones géographiques

	Au 31.12.2021				Au 31.12.2020			
	France	Amérique	Autres pays	Total	France	Amérique	Autres pays	Total
Ecart d'acquisition ⁽¹⁾	-	12 444	1 845	14 289	-	11 457	1 783	13 240
Sous-total incorporelles	8 283	234	253	8 770	8 371	230	249	8 850
Terrains	2 179	142	641	2 962	2 179	350	633	3 162
Constructions	13 551	11 844	4 332	29 727	13 300	7 902	3 571	24 773
Matériels industriels et divers	30 008	14 779	3 815	48 602	29 135	13 595	3 888	46 618
Immob.corporelles en cours	97	-	586	683	451	-	-	451
Avances et acomptes	-	-	-	-	6	-	-	6
Sous-total corporelles	45 835	26 765	9 374	81 974	45 071	21 847	8 092	75 010
Valeurs brutes	54 118	39 443	11 472	105 033	53 442	33 534	10 124	97 100
Amortissements / Dépréciations cumulés	32 830	22 186	4 429	59 445	31 006	21 480	4 156	56 642
Valeurs nettes	21 288	17 257	7 043	45 588	22 436	12 054	5 968	40 458
Dotations de l'exercice	2 396	1 846	1 184	5 426	2 568	10 174	1 078	13 820

⁽¹⁾ concerne PCM Group UK Ltd., PCM Artificial Lift Solutions Inc., Sydex Srl, Cougar Wellhead Services Inc. et Cougar Machine Ltd.

18.6. Chiffres d'affaires consolidés par zones géographiques

	2021		2020	
France	22 673	22,4%	21 393	23,9%
. Autres pays de l'Union Européenne	12 128		12 745	
. Autres pays d'Europe	5 911		2 567	
. Amérique	34 043		22 094	
. Afrique	9 621		14 569	
. Asie	14 049		12 985	
. Autres zones géographiques	2 842		3 176	
Étranger	78 594	77,6%	68 136	76,1%
Total	101 267	100,0%	89 529	100,0%

Note 19 : Recherche et développement

Pour l'ensemble du Groupe, les dépenses de Recherche et Développement éligibles aux Crédits d'Impôts Recherche se sont élevées à 1 410 K€.

Note 20 : Instruments financiers

		31.12.2021		Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾		
		Valeur au bilan	Juste valeur	Créances et dettes au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global
- Actifs financiers non courants	Note 5	406	406	406	-	-
- Créances clients et comptes rattachés	Note 7	59 119	59 119	59 119	-	-
- Actifs financiers courants	Note 5	36 027	36 027	22 684	13 343	-
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	111 348	111 348	30 362	80 986	-
Actifs		206 900	206 900	112 571	94 329	-
- Passifs financiers non courants	Note 13	3 068	3 068	3 068	-	-
- Dettes fournisseurs d'exploitation		14 699	14 699	14 699	-	-
- Passifs financiers courants	Note 13	1 674	1 674	1 674	-	-
Passifs		19 441	19 441	19 441	-	-

		31.12.2020		Ventilation par catégorie d'instruments ⁽¹⁾		
		Valeur au bilan	Juste valeur	Créances et dettes au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global
- Actifs financiers non courants	Note 5	385	385	385	-	-
- Créances clients et comptes rattachés	Note 7	48 285	48 285	48 285	-	-
- Actifs financiers courants	Note 5	58 700	58 700	58 700	-	-
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	95 727	95 727	47 344	48 383	-
Actifs		203 097	203 097	154 714	48 383	-
- Passifs financiers non courants	Note 13	4 464	4 464	4 464	-	-
- Dettes fournisseurs d'exploitation		8 364	8 364	8 364	-	-
- Passifs financiers courants	Note 13	3 949	3 949	3 949	-	-
Passifs		16 777	16 777	16 777	-	-

⁽¹⁾ Aucun reclassement entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisé en cours d'exercice.

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, hormis les titres d'OPCVM qui sont classés à la juste valeur par résultat, car les deux conditions suivantes sont réunies :

- leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et,
- leurs conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré en résultat.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net au bilan si et seulement si le Groupe dispose actuellement du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

Les créances clients et les actifs financiers, ainsi que les dettes fournisseurs sont classés comme étant évalués au coût amorti.

Les actifs financiers courants et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant évalués au coût amorti, hormis les fonds sur les comptes courants bancaires et les SICAV et fonds communs de placement qui sont classés à la juste valeur par résultat.

Gestion des risques financiers

Hormis sur ses emprunts à taux variables, le Groupe n'a pas de risque de marché significatif sur ses dettes et créances financières et sur ses valeurs mobilières de placement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe est essentiellement constitué de placements monétaires. Le Groupe possède quelques valeurs mobilières de placement basées sur des indices et

dont le capital n'est pas garanti, mais avec des barrières de protection et des titres d'OPCVM. Toutefois, ces placements représentent moins de 15 % de la trésorerie du Groupe. Les taux de rémunération sont voisins de ceux du marché.

Le Groupe est exposé dans ses activités industrielles et commerciales aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies du fait de la localisation de son principal site de production en zone Euro et de ses zones de vente localisées dans le monde entier et impliquant des facturations en devises étrangères, principalement en Dollars américains ou canadiens.

La gestion du risque de change est basée sur un principe de facturation des entités de production du Groupe aux entités de commercialisation dans la monnaie locale de ces dernières. Ces facturations inter-sociétés font l'objet d'une couverture de change à terme de leur règlement si les montants sont significatifs.

Le même principe est appliqué aux ventes hors Groupe pour la facturation en devises aux Clients.

Le Groupe n'effectue pas d'opération de couverture de change ferme sur ses ventes futures ; la marge opérationnelle est donc sujette dans le futur à des variations en fonction de l'évolution des taux de change.

Par ailleurs, le Groupe détient des investissements à l'étranger, et hors de la zone Euro, dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion des devises. Ces actifs nets situés principalement aux USA, en Chine et au Proche et Moyen-Orient, ne font pas aujourd'hui l'objet de couverture particulière.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité et afin de financer les projets de développements, le Groupe poursuit une politique de refinancement proactive et de gestion prudente de la trésorerie. Au 31 décembre 2021, la Structure financière nette est positive et s'élève à 142 633 K€.

Instruments financiers - hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1 (prix cotés sur le marché).

Note 21 : Rémunération des dirigeants

	2021	2020
Avantages à court terme (hors charges sociales)	660	725
Charges sociales	260	265
Total	920	990

Les Dirigeants sont les Membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

La rémunération comprend le salaire brut, les primes, les avantages en nature et la rémunération de l'activité des administrateurs.

Les Mandataires Sociaux ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

Note 22 : Effectif moyen

	2021	2020
Dirigeants et Cadres	239	247
Agents de maîtrise, employés et ouvriers	435	449
Total	674	696
Personnel intérimaire	14	9

Note 23 : Engagements hors bilan

Engagements donnés	2021	2020
Avals, cautions et garanties	568	1 386
Total	568	1 386

Engagements reçus	2021	2020
Avals, cautions et garanties	18	17
Total	18	17

Note 24 : Parties liées

Les transactions avec les Parties liées Personnes physiques (Administrateurs, Mandataires Sociaux et les Membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Note 25 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en euros)	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT				RSM PARIS			
	2021		2020		2021		2020	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	86 435	87%	84 730	87%	35 650	100%	34 950	100%
Émetteur	40 500	41%	39 700	41%	35 650	100%	34 950	100%
Filiales intégrées globalement	45 935	46%	45 030	46%	-	0%	-	0%
Services autres que la certification des comptes	13 200	13%	13 200	13%	-	-	-	-
Émetteur	13 200	13%	13 200	13%	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	-	-	-	-
Total	99 635	100%	97 930	100%	35 650	100%	34 950	100%

Note 26 : Retraitements de comptes

Les impacts sur les comptes 2020 des retraitements liés à la décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021 relative à la détermination de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière sont présentés dans les tableaux ci-après :

Référentiel I.F.R.S. ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2020 publié en avril 2021	31/12/2020 corrigé publié en avril 2022	Impact 2020
TOTAL ACTIF NON COURANT (I)	41 267	41 267	-
TOTAL ACTIF COURANT (II)	238 495	238 495	-
TOTAL GENERAL (I + II)	279 762	279 762	-

Référentiel I.F.R.S. PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2020 publié en avril 2021	31/12/2020 corrigé publié en avril 2022	Impact 2020
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CAPITAUX PROPRES (I)	197 074	197 406	332
TOTAL PASSIF NON COURANT (II)	9 473	9 141	(332)
Dont :			
Provisions non courantes	3 380	2 936	(444)
Passif d'impôt différé	1 629	1 741	112
TOTAL PASSIF COURANT (III)	73 215	73 215	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	279 762	279 762	-

Ces changements sont sans effet sur le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2020.

Note 27 : Informations financières concernant la société PCM Rus LLC (Russie)

Les principaux indicateurs concernant la société PCM Rus LLC sont présentés dans le tableau ci-après :

	en KRUB		en K€	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	55 265	45 668	647	498
Trésorerie	35 524	30 446	416	332
Total Bilan	70 025	69 224	819	755
Chiffre d'affaires	167 276	138 035	1 924	1 670
Résultat d'exploitation	13 852	9 303	159	113
Résultat courant avant impôt	11 945	14 477	137	175
Résultat net	9 597	11 120	110	135

Ces données sont extraites des comptes individuels de la société PCM Rus LLC et avant élimination des opérations réciproques.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

GEVELOT SA
6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

À l'Assemblée Générale de la société GEVELOT SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GEVELOT SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 1A, 1D et 26 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable lié à la décision de l'IFRS IC relative au calcul des engagements de fins de carrières.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Romain Bardo

RSM Paris
Régine Stéphan

Comptes Annuels au 31 décembre 2021

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31.12.2021	Amortissements ou Dépréciations	Montant net au 31.12.2021	Montant net au 31.12.2020
ACTIF IMMOBILISÉ (I)				
Immobilisations incorporelles (A)				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	59	-	59	-
Total A	59	-	59	-
Immobilisations corporelles (B)				
Terrains	1 333	-	1 333	1 333
Constructions	3 219	1 607	1 612	1 615
Autres	123	83	40	48
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	6
Total B	4 675	1 690	2 985	3 002
Immobilisations financières (C) ⁽¹⁾				
Participations	6 515	-	6 515	6 515
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	131	-	131	150
Autres ⁽³⁾	7	-	7	7
Total C	6 653	-	6 653	6 672
Total Actif immobilisé (I) (A + B + C)	11 387	1 690	9 697	9 674
ACTIF CIRCULANT (II)				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances ⁽²⁾				
Créances clients et comptes rattachés	181	-	181	119
Autres	556	-	556	773
Valeurs mobilières de placement	25 362	19	25 343	29 132
Disponibilités	55 382	-	55 382	51 425
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	42	-	42	37
Total Actif circulant (II)	81 523	19	81 504	81 486
Ecarts de conversion actif (III)	-	-	-	-
Total général (I + II + III)	92 910	1 709	91 201	91 160

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an

20 19

⁽²⁾ Dont à plus d'un an

46 47

⁽³⁾ Dont actions propres

- -

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Avant affectation		Après affectation	
	Montant net au 31.12.2021	Montant net au 31.12.2020	Montant net au 31.12.2021 ^(a)	Montant net au 31.12.2020 ^(b)
CAPITAUX PROPRES (I)				
Capital	26 933	26 933	26 933	26 933
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserves :				
. Réserve légale	2 693	2 693	2 693	2 693
. Autres	41 311	41 311	41 311	41 311
Report à nouveau	16 558	16 702	16 004	16 559
Résultat de l'exercice	1 754	1 396	-	-
Sous-total : situation nette	89 249	89 035	86 941	87 496
Subvention d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	1 223	1 204	1 223	1 204
Total de l'ensemble des Capitaux Propres (I)	90 472	90 239	88 164	88 700
PROVISIONS (II)				
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
Total Provisions (II)	-	-	-	-
DETTES (III)⁽¹⁾				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	1	1	1	1
Emprunts et dettes financières divers	88	89	88	89
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61	55	61	55
Dettes fiscales et sociales	146	143	146	143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5	-	5	-
Autres dettes	387	593	2 695	2 132
Produits constatés d'avance	41	40	41	40
Total Dettes (III)	729	921	3 037	2 460
Ecart de conversion passif (IV)	-	-	-	-
Total général (I + II + III +IV)	91 201	91 160	91 201	91 160

⁽¹⁾ dont à plus d'un an 88 89 88 89
dont à moins d'un an 641 832 2 949 2 371

⁽²⁾ dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 1 1 1 1

^(a) Après répartition soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2022

^(b) Après répartition décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2021

RÉSULTAT 2021

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Prestations de services	792	773
Montant net du chiffre d'affaires	792	773
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	85	82
Total des produits d'exploitation (I) ⁽¹⁾	877	855
CHARGES D'EXPLOITATION (II)		
Autres achats et charges externes	732	610
Impôts, taxes et versements assimilés	112	121
Salaires et traitements	611	611
Charges sociales	261	264
Dotations aux amortissements sur immobilisations	54	56
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-
Autres charges	67	67
Total des charges d'exploitation (II) ⁽²⁾	1 837	1 729
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(960)	(874)
PRODUITS FINANCIERS (III)		
De participations ⁽³⁾	1 502	1 502
Autres intérêts et produits assimilés ⁽³⁾	760	485
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	151	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers (III)	2 413	1 987
CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	-
Intérêts et charges assimilés ⁽⁴⁾	-	-
Différences négatives de change	-	249
Total des charges financières (IV)	19	249
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 394	1 738
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II) + (III - IV)	1 434	864
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	21
Total des produits exceptionnels (V)	19	21
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	38	44
Total des charges exceptionnelles (VI)	38	64
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(19)	(43)
Impôts sur les bénéfices (VII)	(339)	(575)
Total des produits (I + III + V)	3 309	2 863
Total des charges (II + IV + VI + VII)	1 555	1 467
5 - RÉSULTAT NET	1 754	1 396

⁽¹⁾ Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(4) (8)

⁽²⁾ Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(6) (2)

⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées

1 502 1 502

⁽⁴⁾ Dont intérêts concernant les entreprises liées

- -

Annexe des Comptes Annuels au 31 décembre 2021

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Cette Annexe complète et commente le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 91 201 036,47 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 3 309 726,38 euros et qui dégage un bénéfice de 1 754 082,85 euros.

Les notes 1 à 19, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels (sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 6 avril 2022 par le Conseil d'Administration.

Note 1 : Principes Comptables et Règles d'établissement des Comptes Sociaux

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux du règlement ANC n° 2014-03 mis à jour des nouvelles dispositions réglementaires à la date d'établissement des comptes.

a) Principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité soit :

- les licences concernant les utilisations de logiciels sont amorties sur une durée d'utilisation de 3 à 15 ans,
- les coûts de développement sont amortis sur une durée de 5 ans. Ils concernent les coûts d'implémentation de solutions Software-as-a-Service.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition hors coûts d'emprunt).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique les dispositions des Règlements sur les Actifs relatifs respectivement à leurs amortissements, dépréciation (Règlement C.R.C. n° 2002-10) et à leur définition, évaluation et comptabilisation (Règlement C.R.C. n° 2004-06).

Gévelot SA, par exception au principe de l'application générale rétrospective, a alors retenu, comme le prévoyaient les dispositions de première application des nouvelles règles, l'approche prospective dite : méthode de réallocation des valeurs nettes comptables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue, sur la base du

montant d'acquisition déduction faite de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation prévues sont :

- constructions à usage de bureau : linéaire 40 ans,
- autres immobilisations corporelles : linéaire 5 à 20 ans.

Il est précisé ci-dessous, les immobilisations qui ont fait l'objet d'une décomposition et les modalités qui ont été appliquées :

- Constructions
 - Structure : linéaire 40 ans,
 - Aménagements et agencements : linéaire 20 ans,
 - Ravalement : linéaire 10 ans,
 - Etanchéité : linéaire 20 ans.

Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un indice qu'un actif ou un groupe d'actifs ait pu perdre de la valeur, il est procédé à un test de dépréciation. Un actif ou groupe d'actifs fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle d'un actif ou groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation.

Participations

Les participations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport sauf réévaluation légale.

Cette valeur comptable est comparée à la quote-part détenue dans les capitaux propres comptables de la société concernée.

Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur comptable, il est réalisé une analyse complémentaire visant à estimer la valeur d'utilité de la participation en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable de la participation concernée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

Autres éléments constitutifs de l'actif

À la clôture, la valeur nette comptable des éléments d'actifs, autres que les immobilisations incorporelles et corporelles, est comparée à leur valeur actuelle à la même date.

Lorsque cette valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est pratiquée pour la différence.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur liquidative ou de cession probable à la clôture de l'exercice est inférieure à celui-ci, une dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2021, constituées d'un contrat de capitalisation, de produits structurés et de parts d'OPCVM, s'élève à 25,3 M€.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan correspondent aux amortissements dérogatoires sur immobilisations incorporelles et corporelles. La contrepartie des mouvements de ces provisions est inscrite au Compte de Résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Les amortissements dérogatoires résultent essentiellement d'un différentiel de durée.

Provisions

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique conformément au Plan Comptable Général.

b) Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 1995, la Société Gévelot SA a opté pour le régime fiscal de Groupe. Elle est à ce titre seule redevable de l'impôt dû sur le Résultat d'ensemble. En application des Conventions d'intégration fiscale conclues avec les Sociétés du périmètre d'intégration, chaque Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration.

Le Groupe est formé de la Société-Mère, Gévelot SA « tête de Groupe » et des filiales françaises suivantes : PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS.

Le produit d'impôt de 339 K€ correspond au produit d'impôt lié aux entités intégrées dans le Groupe d'intégration fiscale.

c) Retraites

À leur départ en retraite, les Membres du personnel perçoivent des indemnités conventionnelles ou contractuelles. Les engagements correspondants sont, pour une large part, couverts par une assurance. La quote-part rési-

duelle non couverte n'est pas comptabilisée et figure en conséquence en engagements hors bilan.

Gévelot SA applique la méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (cf. note 15).

d) Faits significatifs

La crise sanitaire, économique et financière provoquée par le coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes de Gévelot SA.

e) Transition climatique

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement, Gévelot SA à travers sa filiale PCM a engagé une démarche volontaire en matière de RSE.

Notamment, Gévelot SA s'est engagé à réduire l'impact environnemental de ses activités en optimisant par exemple la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco responsables tout en veillant à appliquer la réglementation.

A ce stade, Gévelot SA n'a identifié aucun impact tant sur la valorisation de ses actifs que sur le développement futur de ses activités.

f) Événements postérieurs à la clôture

Gévelot SA surveille de près la situation en Russie et en Ukraine.

Gévelot SA à travers sa Filiale PCM opère dans de nombreux pays, dont la Russie. La société dispose cependant d'un bilan financier solide et son exposition actuelle est limitée.

Gévelot SA est donc confiant dans sa capacité à limiter les effets de ce conflit sur le moyen et long terme.

Note 2 : Immobilisations et amortissements

Rubriques et postes	Immobilisations				Amortissements et dépréciations				
	Valeur brute au début de l'exercice 2021	Augmentations	Transferts	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice 2021	Cumulés au début de l'exercice 2021	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice 2021
Immobilisations incorporelles									
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	20	-	-	(20)	-	20	-	(20)	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	59	-	-	59	-	-	-	-
Total	20	59	-	(20)	59	20	-	(20)	-
Immobilisations corporelles									
Terrains	1 333	-	-	-	1 333	-	-	-	-
Constructions	3 176	37	6	-	3 219	1 561	46	-	1 607
Autres immobilisations corporelles	123	-	-	-	123	75	8	-	83
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	6	-	(6)	-	-	-	-	-	-
Total	4 638	37	-	-	4 675	1 636	54	-	1 690
Immobilisations financières									
Participations	6 515	-	-	-	6 515	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	150	-	-	(19)	131	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	7	-	-	-	7	-	-	-	-
Total	6 672	-	-	(19)	6 653	-	-	-	-

Les Terrains et Constructions correspondent à des bâtiments à usage de bureaux occupés par Gévelot SA ou mis à la disposition de ses Filiales ou de Tiers.

Note 3 : Provisions

Rubriques et postes	Augmentations		Diminutions		Montant à la fin de l'exercice 2021
	Montant au début de l'exercice 2021		Montant utilisé au cours de l'exercice 2021	Montant non utilisé au cours de l'exercice 2021	
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	1 204	38	(19)	-	1 223
Total	1 204	38	(19)	-	1 223
Provisions pour risques					
Provisions pour risques sociaux	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Provisions pour charges					
Provision pour impôt	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Note 4 : État des échéances des créances et des dettes

Rubriques et postes	Montant brut au 31.12.2021	Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus d'1 an
Créances			
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts ⁽¹⁾	131	20	111
Autres	7	-	7
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés ⁽²⁾	181	181	-
Autres	556	518	38
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-
Charges constatées d'avance	42	34	8
Total	917	753	164
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit ^{(3) (4)}	1	1	-
Emprunts et dettes financières divers ^{(3) (5)}	88	-	88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽⁶⁾	61	61	-
Dettes fiscales et sociales	146	146	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽⁶⁾	5	5	-
Autres dettes ⁽⁷⁾	387	387	-
Produits constatés d'avance	41	41	-
Total	729	641	88
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Prêts récupérés en cours d'exercice	19		
(2) Dont effets de commerce	-		
(3) Emprunts et dettes financières soucrits en cours d'exercice	1		
Emprunts remboursés et transférés en cours d'exercice	2		
(4) dont :			
- à deux ans au maximum à l'origine	1		
- à plus de deux ans à l'origine	-		
(5) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans	88		
(6) Dont effets de commerce	-		
(7) Dont envers les associés	-		

Note 5 : Informations sur les Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues en totalité par Gévelot SA et sont conclues à des conditions normales de marché.

Note 6 : Réévaluation

Postes	Variations de la réserve de réévaluation au 31.12.2021				Montant en fin d'exercice 2021	Pour mémoire écarts incorporés au capital
	Montant au début de l'exercice 2021	Diminutions dues aux cessions	Autres variations			
Terrains	-	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	2 222
Réserve de réévaluation (1976)	-	-	-	-	-	(2 222)
Réserve spéciale de réévaluation (1959)	-	-	-	-	-	(431)
Ecart de réévaluation libre	-	-	-	-	-	-
Autres écarts : Écarts de réévaluation des immobilisations plafonnées	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	

Note 7 : Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
Créances clients et comptes rattachés	30	41
Autres créances	7	6
Valeurs mobilières de placement	-	32
Disponibilités	15	21
Total	52	100

Note 8 : Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30	32
Dettes fiscales et sociales	83	76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	-
Autres dettes	-	7
Total	114	115

Note 9 : Charges et produits constatés d'avance

	Montant au 31.12.2021		Montant au 31.12.2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	42	41	37	40
Charges/Produits financiers	-	-	-	-
Charges/Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total	42	41	37	40

Note 10 : Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice 2021	769 500	35,00
Actions émises pendant l'exercice	-	-
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions annulées pendant l'exercice	-	-
Modification de la valeur nominale par incorporation de réserves	-	-
Actions composant le capital social en fin d'exercice 2021	769 500	35,00

Soit un capital social de 26 932 500 euros

Note 11 : Tableau des variations des capitaux propres

Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2020 avant résultat	88 843
Affectation du résultat 2020 à la situation nette par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2021	(144)
. Résultat 2020	1 396
. Dividendes distribués	(1 540)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2021	88 699
Variations de l'exercice :	19
. Variation des primes, réserves, report à nouveau	-
. Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	19
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2021 avant résultat	88 718

Note 12 : Ventilation du chiffre d'affaires net

a) Répartition par secteurs d'activité

	Montant 2021	Montant 2020
Loyers	267	230
Services	525	543
Total	792	773

b) Répartition par marchés géographiques

	Montant 2021	Montant 2020
France	792	773
Total	792	773

Note 13 : Résultat exceptionnel

Les principaux éléments formant le résultat exceptionnel sont les suivants :

Rubriques	Montant 2021	Montant 2020
Amortissements dérogatoires	(19)	(22)
Amortissements exceptionnels	-	(1)
Divers nets	-	(20)
Total	(19)	(43)

Note 14 : Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

Rubriques	Résultat avant impôt au 31.12.2021	Montant de l'impôt sur les bénéfices 2021	Résultat net au 31.12.2021
Résultat courant	1 434	20	1 414
Résultat exceptionnel	(19)	(5)	(14)
Incidence déficit reportable	-	(15)	15
Incidence intégration fiscale	-	(339)	339
Total	1 415	(339)	1 754

Le taux d'impôt retenu est de 26,5% pour 2021 et de 25% à partir de 2022.

Gévelot SA a un résultat fiscal déficitaire reportable de 510 K€ à fin 2021.

L'incidence sur l'imposition de l'exercice des évaluations fiscales dérogatoires, due aux amortissements dérogatoires est de 5 K€ (produit).

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

La dette future d'impôts se trouvera accrue de 306 K€ au titre de la reprise des amortissements dérogatoires pour 1 223 K€.

Note 15 : Engagements hors bilan

	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
Engagements donnés :		
Engagements de crédit-bail	846	964
Engagements en matière de retraites	-	12
Total	846	976
Engagements reçus :		
Garanties	18	17
Total	18	17

Engagements de crédit-bail :

Rubriques	Ensemble immobilier	Total au 31.12.2021
Valeurs d'origine H.T.	1 400	1 400
Amortissements		
Cumuls exercices antérieurs	-	-
Dotations de l'exercice	-	-
Total	-	-
Redevances payées H.T.		
Cumuls exercices antérieurs	934	934
Exercice	117	117
Total	1 051	1 051
Redevances restant à payer H.T.		
A un an au plus	117	117
A plus d'un an et cinq ans au plus	468	468
A plus de cinq ans	121	121
Total	706	706
Valeurs résiduelles H.T.		
A un an au plus	-	-
A plus d'un an et cinq ans au plus	-	-
A plus de cinq ans	140	140
Total	140	140
Montant pris en charge nette dans l'exercice	117	117

Engagements en matière de retraites (I.F.C.)

L'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière est calculé pour chacune des catégories : employés, cadres, en fonction de l'ancienneté acquise et du salaire moyen, charges sociales comprises, selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables, modifiée le 5 novembre 2021.

Suite à la mise à jour de la Recommandation ANC n° 2013-02 précitée, la société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

C'est un changement de réglementation comptable.

Ce changement a conduit à une reprise partielle de l'engagement hors bilan existant à hauteur de 11 K€. La société a ajusté son engagement hors bilan au titre de ce changement de réglementation au 31 décembre 2021.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de l'engagement au 31/12/2021 sont : un taux d'actualisation de 0.90%, un taux d'augmentation des salaires de 2%, et un âge de départ à la retraite de 63 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres.

Il n'y a pas d'engagement au 31 décembre 2021, le passif social IFC (63 K€) étant totalement couvert par la valeur du fonds au 31 décembre 2021 (65 K€) détenu par Axa France Vie dans le cadre d'un contrat permettant d'externaliser ces engagements.

Note 16 : Rémunération des Dirigeants

La rémunération globale des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait, indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 17 : Effectif moyen

	Année 2021	Année 2020
Cadres	4	4
Agents de maîtrise et techniciens, employés	1	1
Total	5	5

Note 18 : Société consolidante

Gévelot S.A., Siren n° 562088542 sise 6 boulevard Bineau 92300 Levallois-Perret, est la société consolidante du Groupe Gévelot.

Note 19 : Filiales et participations au 31 décembre 2021

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital et avant résultat	Quote-part du capital détenu en % ⁽¹⁾	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
A - FILIALES										
(50% au moins du capital détenu par la Société)										
PCM S.A. 6, boulevard Bineau 92300 Levallois-Perret	10 155	100 188	99,95%	6 515	6 515	-	-	1 147	7 586	1 502
B - PARTICIPATIONS										
(10 à 50% du capital détenu par la Société)										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Dont prêts de consommation

RÉSULTAT ET CAPITAUX PROPRES

Résultat de l'exercice et tableau des variations des Capitaux propres

Résultat de l'exercice

Total en milliers d'euros et en euros par action		2021	2020
Nombre d'actions au 31 décembre		769 500	769 500
Résultat comptable	K€	1 754	1 396
	€	2,28	1,81
Variation des capitaux propres hors opérations de structure	K€	19	22
	€	0,02	0,03
Dividende proposé	K€	2 308	1 539
	€	3,00	2,00

Tableau des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2020 avant résultat		88 843
Affectation du résultat 2020 à la situation nette par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2021		(144)
. Résultat 2020	1 396	
. Dividendes distribués	(1 540)	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2021		88 699
Variations de l'exercice :		19
. Variation des primes, réserves, report à nouveau	-	
. Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	19	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2021 avant résultat		88 718
Affectation du résultat 2021 à la situation nette proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2022		(554)
. Résultat 2021	1 754	
. Dividendes proposés	(2 308)	
Capitaux propres après affectation proposée		88 164

RÉSULTATS FINANCIERS

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)

Nature des indications	2021	2020	2019	2018	2017
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE				(*)	(*)
a) capital social	26 932 500,00	26 932 500,00	26 932 500,00	26 932 500,00	28 717 500,00
b) nombre d'actions ordinaires existantes	769 500	769 500	769 500	769 500	820 500
c) nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d.1 par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
d.2 par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	791 975,63	773 216,32	797 643,17	564 739,50	2 155 208,49
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 507 121,99	901 055,43	2 459 600,30	2 646 809,24	(-26 506 414,95)
c) Impôt sur les bénéfices	(339 491,00)	(574 379,00)	(634 587,00)	(58 587,00)	(86 668,00)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 754 082,85	1 395 921,00	3 141 790,45	3 214 422,18	(-2 981 501,75)
f) Résultat distribué	2 308 500,00	1 539 000,00	1 231 200,00	1 385 100,00	1 385 100,00
III - RÉSULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	2,40	1,92	4,02	3,52	(-32,20)
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2,28	1,81	4,08	4,18	(-3,63)
c) Dividende attribué à chaque action	3,00	2,00	1,60	1,80	1,80
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	5	5	5	5
b) Montant de la masse salariale	610 829,08	610 704,26	576 915,95	463 755,95	555 744,14
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	261 320,64	264 031,84	252 046,97	189 181,97	249 393,27

(*) Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 13 avril 2017, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 octobre 2015, réduction de capital pour 2 544 745 € par voie d'annulation de 72 707 actions propres détenues par Gévelot S.A..
Le capital social se compose donc à fin 2017 de 820 500 actions de nominal 35 € chacune, soit 28 717 500 €.

(**) Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 20 juin 2018, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2017, réduction de capital pour 1 785 000 € par voie d'annulation de 51 000 actions propres détenues par Gévelot S.A..
Le capital social se compose donc à fin 2018 de 769 500 actions de nominal 35 € chacune, soit 26 932 500 €.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

GEVELOT SA
6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

A l'Assemblée Générale de la société GEVELOT SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GEVELOT SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux engagements en matière d'indemnités de fin de carrière décrit dans les notes 1c et 15 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation à la date de clôture, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations

données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Romain Bardo

RSM Paris
Régine Stéphan

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Gévelot S.A.
6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

A l'assemblée générale de la société GEVELOT SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

RSM Paris

Société de Commissariat
aux Comptes Membre de
la Compagnie Régionale de
Paris
Régine Stéphan
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de Commissariat
aux Comptes Membre de
la Compagnie Régionale de
Versailles
Jean-Romain Bardoz
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 15 juin 2022- résolution n°8

Gévelot S.A.
6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

RSM Paris
Société de Commissariat
aux Comptes Membre de
la Compagnie Régionale de
Paris
Régine Stéphan
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de Commissariat
aux Comptes Membre de
la Compagnie Régionale de
Versailles
Jean-Romain Bardoz
Associé

RÉSOLUTIONS

soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2022

I - RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ces Rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les Comptes Sociaux annuels 2021 qui font ressortir un résultat net bénéficiaire de 1 754 K€.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les Comptes Consolidés annuels tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2021 un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 7,2 M€.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements réglementés visés par l'Article L.225-38 du Code de Commerce et approuve lesdites opérations.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter

le bénéfice de l'exercice de..... 1 754 082,85 €
majoré du report à nouveau antérieur de..... 16 558 398,82 €
constituant le bénéfice distribuable de..... 18 312 481,67 €
comme suit :

Dividende 2 308 500,00 €
- 2 308 500,00 €

Solde du Report à nouveau après affectation 16 003 981,67 €

Le dividende global s'élève donc à 3,00 € par action pour 769 500 actions soit 2 308 500 € et sera mis en distribution à partir du 20 juin 2022.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts. Cet abattement n'est applicable qu'en cas d'option expresse, irrévocable et globale pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu lors du dépôt de la déclaration annuelle des revenus du bénéficiaire. A défaut d'une telle option, le dividende à distribuer à ces personnes physiques domiciliées fiscalement en France entre dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sans application de cet abattement de 40 %.

Avant la mise en paiement, le dividende est soumis aux prélèvements sociaux et, sauf dispense dûment formulée par le contribuable, au prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu.

En application de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours des trois derniers exercices, ces dividendes étant intégralement éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'Article 158.3.2° du Code Général des Impôts :

Exercice	Net	Nombre d'actions	
		servies	globales
2018	1,80	769 500	769 500
2019	1,60	769 500	769 500
2020	2,00	769 500	769 500

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur Mandat pour l'exercice 2021.

Sixième Résolution

Le mandat d'Administrateur de Madame Armelle CAUMONT CAIMI étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Septième Résolution

Autorisation d'un programme de rachat par la société de ses Actions de 4 M€ en vue de leur annulation dans la limite de 2,5% de son capital social.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Code de Commerce dans ses Articles L. 22-10-62 et suivants du Code de Commerce et du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la Société ses propres Actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre l'annulation éventuelle des Actions acquises, sous réserve de l'adoption de la huitième Résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la Réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les actions de la société dans les conditions légales et réglementaires et dans le respect notamment des articles 231-38 et 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'Actions pouvant être acquises au titre de la présente Résolution à 2,5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 19 230 actions, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'Actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'Actions auto détenues au maximum légal égal à 10 % du Capital Social. L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 4 M€.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords conformément à la réglementation boursière en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités notamment de tenue des registres d'achats et de ventes d'Actions et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration tiendra informée dans son rapport annuel l'Assemblée Générale de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

II - RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Huitième Résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler les Actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de programmes de rachat d'Actions.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, autorise, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des Actions propres que la Société détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et réduire corrélativement le capital social.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer sur les primes et réserves disponibles de son choix la différence entre la valeur de rachat des Actions annulées et leur valeur nominale, modifier les statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et accomplir les formalités requises.

Cette autorisation est consentie pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Neuvième Résolution

Modification de l'Objet de la Société (Article 2 des Statuts)

L'Assemblée Générale des Actionnaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts (Objet) qui devient ainsi rédigé :

Ancienne rédaction :

- 1) l'exploitation de tout établissement ou fonds de commerce de caractère commercial ou industriel se rapportant à la fabrication et à la vente de tous produits, machines-outils, pièces mécaniques ou autres, matières premières et objets quelconques de toute nature et notamment tous produits de décolletage, d'emboutissage, de matriçage, de forgeage et d'extrusion. L'acquisition, l'exploitation, la cession, la concession de tous droits de propriété industrielle, tels que brevets, marques, licences, procédés ;
- 2) la prise de tous intérêts, sous toutes formes, dans toutes Entreprises et Sociétés, créées ou à créer, ayant un objet commercial, services inclus, ou industriel ;
- 3) l'acquisition, la construction, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ou biens et droits immobiliers ;
- 4) et généralement toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus.

Nouvelle rédaction :

- 1) l'exploitation de tout établissement ou fonds de commerce de caractère commercial ou industriel se rapportant à la fabrication et à la vente de tous produits, machines-outils, pièces mécaniques ou autres, matières premières et objets quelconques de toute nature et notamment dans le domaine du transfert des fluides. L'acquisition, l'exploitation, la cession, la concession de tous droits de propriété industrielle, tels que brevets, marques, licences, procédés ;
- 2) la prise de tous intérêts, sous toutes formes, dans toutes Entreprises et Sociétés, créées ou à créer, ayant un objet commercial, services inclus, ou industriel ;
- 3) l'acquisition, la construction, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ou biens et droits immobiliers ;
- 4) le placement et la gestion des fonds lui appartenant y compris dans des fonds d'investissement ainsi que l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, d'avaux ou de garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire ou non,
- 5) et généralement toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus.

Dixième Résolution

Modification de l'article 12 bis des statuts (Franchissement de Seuil)

L'Assemblée Générale des Actionnaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires décide de modifier

ainsi qu'il suit l'article 12 bis des statuts qui devient ainsi rédigé :

Ancienne rédaction :

Article 12 bis Franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions correspondant 2,5 % du capital social ou des droits de vote et à tous les multiples de ce pourcentage jusqu'au seuil du tiers du Capital Social ou des droits de vote, est tenue, dans le délai de quinze jours de l'inscription en compte des titres lui permettant d'atteindre ou de franchir ce seuil de 2,5 % et de chacun de ses multiples, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

Cette obligation s'applique, dans les mêmes conditions et délai, lorsque le seuil de participation au Capital Social ou de détention des droits de vote devient inférieur aux seuils ci-dessus.

Les franchissements de seuils soumis à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par (i) les Sociétés actionnaires à plus de 50 %, directement ou indirectement, de la Société déclarante (ii) ; les Sociétés dont le Capital est détenu à plus de 50 %, directement ou indirectement, par la Société déclarante, ainsi que (iii) les Sociétés dont plus de 50 % du Capital est détenu, directement ou indirectement, par une Société détenant elle-même, directement ou indirectement, plus de 50 % du Capital de la Société déclarante.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute Assemblée d'Actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, pour autant que l'application de cette sanction soit demandée par un ou plusieurs Actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société et que cette demande soit consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale

Nouvelle rédaction :

Article 12 bis Franchissement de seuils

Outre les obligations de déclarations de franchissement de seuils prévues par le règlement général de l'AMF, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant 2,5 % du capital social ou des droits de vote de la société et à tous les multiples de ce pourcentage jusqu'au seuil du tiers du Capital Social ou des droits de vote, est tenue, dans le délai de quinze jours de négociation à compter de ce franchissement de seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

Cette obligation s'applique, dans les mêmes conditions et délai, lorsque le seuil de participation au Capital Social ou de détention des droits de vote devient inférieur aux seuils ci-dessus.

Pour l'application des deux alinéas précédents, sont assimilés aux actions ou aux droits de vote détenues les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9, I du Code de commerce.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les

actions excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute Assemblée d'Actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, pour autant que l'application de cette sanction soit demandée par un ou plusieurs Actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société et que cette demande soit consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Onzième Résolution

Mise en harmonie des statuts avec les évolutions législatives

L'Assemblée Générale des Actionnaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires décide de mettre en harmonie les statuts avec les évolutions législatives. En conséquence :

- le troisième alinéa de l'article 9 des statuts (**Formes des actions - Identification des détenteurs de titres**) concernant l'identification des porteurs d'actions devient ainsi rédigé :

« La société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur que lui soient transmises certaines informations concernant les propriétaires de ses actions et titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires. »

- l'article 23 des statuts (**Convocation des Assemblées Générales**) devient ainsi rédigé :

« Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la réglementation.

En vue de permettre aux Actionnaires d'user de la faculté visée à l'Article 24 ci-après de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour d'une Assemblée, la Société doit publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq jours au moins avant le début de l'Assemblée, un avis contenant notamment le texte du projet des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée par le Conseil d'Administration ainsi que l'indication des lieux où doivent être déposées les actions dans les conditions prévues à l'Article 24, et précisant que les demandes d'inscription de projets de résolutions doivent être formulées dans le délai de dix jours à compter de la date de publication dudit avis.

La convocation des Assemblées Générales est faite par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du Siège Social quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, cette insertion pourra être remplacée par une convocation faite, aux frais de la Société, par la lettre recommandée adressée à chaque Actionnaire.

Les Actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués à toute Assemblée dans les formes prévues par le Code de commerce.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, est convoquée six jours au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième

Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. »

- l'article 25 des statuts (Accès aux Assemblées – Pouvoirs) devient ainsi rédigé :

« Tout actionnaire peut dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Dans cette hypothèse, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires participant à distance aux débats et au vote en séance en utilisant des moyens de télétransmission dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute personne de son choix. »

- l'article 27 des statuts (Vote - Nombre de Voix) devient ainsi rédigé :

« Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions ayant le droit de vote composant le Capital Social et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du Capital qu'elles représentent.

Lorsque les actions de la Société sont possédées par une ou plusieurs sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle, les droits de vote attachés à ces actions ou ces droits de vote ne peuvent être exercés à l'assemblée générale de la société. Il n'en est pas tenu compte pour le calcul du quorum.

En cas de vote à distance, les actions des Actionnaires ayant adressé leur formulaire dans les délais requis participent au vote lorsque l'Assemblée est appelée à délibérer sur des résolutions inscrites à l'ordre du jour, mais elles ne prennent pas part à ce vote si l'Assemblée est appelée à voter sur une question soulevée en séance. Toutefois, lorsque la proposition soumis au vote a pour objet ou pour effet d'amender ou de rendre inopérante, en totalité ou en partie, une résolution figurant à l'ordre du jour, lesdites actions sont considérées comme votant contre la proposition, quel que soit le sens du vote émis sur la résolution. »

- le dernier alinéa de l'article 28 des statuts (Assemblée Générale Ordinaire) concernant le calcul des majorités qui devient ainsi rédigé :

« Elle statue à la majorité des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. »

- le troisième alinéa article 29 des statuts (Assemblée Générale Extraordinaire) concernant le calcul des majorités qui devient ainsi rédigé :

« Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. »

- le troisième alinéa article 30 des statuts (Assemblée Spéciale Générale Extraordinaire) concernant le calcul des majorités devient ainsi rédigé :

« L'Assemblée Spéciale ne délibère valablement que si les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents et représentés. »

II - RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Douzième Résolution

Pour faire toutes publications et dépôts prescrits par la Loi et généralement pour accomplir toutes formalités légales, tous pouvoirs sont donnés aux Porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes.



6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

www.gevelot-sa.fr

